

LE DEVOIR

Vol. LXXXIV, no 56 57

MONTREAL, LE MERCREDI 10 MARS 1993

65¢ + TPS + TVQ / Toronto 85¢

PERSPECTIVES

Liaisons dangereuses

L'idéologie compte peu dans le choix du chef conservateur

Chantal Hébert

Il n'y a pas deux semaines que Brian Mulroney a démissionné et déjà des bobards se sont propagés dans les coulisses de la campagne à sa succession.

La course avait à peine soixante-douze heures que la rumeur circulait que le ministre de l'Environnement Jean Charest aspirait à se transformer non pas en premier ministre mais plutôt en cheval de Troie.

Plusieurs conservateurs ont en effet entendu dire qu'il ne sollicitait des appuis au Québec que pour les livrer, dans le feu de l'action d'un dernier tour de scrutin en juin, à son collègue ontarien Perrin Beatty.

Ce ministre n'étant le deuxième choix d'à peu près personne au Québec, l'hypothèse d'une alliance pré-convenue Charest-Beatty a eu pour effet, le temps que la rumeur soit catégoriquement démentie, d'en inciter plus d'un à relancer vers le camp de Kim Campbell.

Tout de suite après, la rumeur publique a mystérieusement changé de camp avec un racontar voulant que le ministre Gilles Loiselle se prenne pour le père Noël.

Le président du Conseil du Trésor, prétendait-on, racolait des partisans à Kim Campbell en les agitant avec d'éventuels postes au conseil des ministres.

Après des mois passés à garder ses mains bien serrées sur les cordons de la bourse de l'Etat, on aurait pu comprendre Gilles Loiselle d'avoir le goût de dispenser des largesses.

Mais s'il avait employé une telle recette, M. Loiselle aurait sans doute donné une indigestion de ministres à Mme Campbell.

Au rythme où on rallie son camp, le futur cabinet de la populaire ministre de la Défense affiche complet pour au moins deux mandats successifs.

Si ces deux bobards sont maintenant morts de leur belle mort, il en est un qui survit à toutes les courses au leadership, et c'est celui qui consiste à soutenir que députés et ministres choisissent leur camp en fonction de critères strictement objectifs.

C'est ainsi que les uns et les autres évoquent de grandes raisons stratégiques pour justifier leurs choix ces jours-ci.

Dans d'autres cas, on leur attribue des motifs idéologiques profonds. C'est souvent à tort...

Par exemple: depuis le tout début, on place Guy St-Julien dans le camp de Jean Charest. Le député d'Abitibi, dit-on, a rapidement fait son choix pour un candidat de sa propre province.

Mais le fait que Guy St-Julien affectionne particulièrement la chasse est-il complètement étranger à son allégeance?

L'an dernier, la ministre Campbell ne s'est pas fait d'amis chez les chasseurs du parti avec sa loi sur le contrôle des armes à feu.

Aujourd'hui, comme par hasard, la plupart d'entre eux sont en voie d'opter pour d'autres camps que le sien.

André Harvey, président du caucus du Québec, rallierait également le camp Charest. Au sein du parti, où on veut voir Jean Charest trouver suffisamment d'appuis au Québec pour justifier sa candidature, cette décision en rassure plusieurs.

Mais, pour autant, M. Harvey ne se sacrifie pas tout à fait.

Certains des plus importants dossiers qu'il pilote dans son comté de Chicoutimi ont trait à l'environnement, ministère que pilote Jean Charest.

On a également fait beaucoup de cas cette semaine du fait que le ministre Doug Lewis se soit joint aux troupes de Kim Campbell plutôt qu'à celles de son compatriote ontarien Perrin Beatty.

Mais se souvient-on qu'à l'époque où il était ministre de la Justice, Doug Lewis avait favorisé publiquement le libre choix en matière d'avortement.

Cela lui avait valu les foudres du mouvement anti-avortement. Comme par hasard, Perrin Beatty est l'un des ténors de ce mouvement aux Communes.

Le sénateur Gérard Beaudoin de son côté a également cette semaine trouvé en Kim Campbell la candidate de son choix.

Mais peut-on vraiment le blâmer d'avoir du même coup opté pour le camp opposé à celui de la députée manitobaine Dorothy Dobbie, laquelle pencherait plutôt pour Jean Charest?

Forcés de cohabiter au sein d'un comité constitutionnel, l'an dernier, ces deux conservateurs font depuis résolulement chambre à part.

Sur une note plus sérieuse, presque à tout coup, l'appui d'un député à un candidat remonte à un événement politique ou à un dossier.

C'est ainsi qu'à peu près tous les conservateurs qui ont fait partie de la commission Charest pendant le débat du lac Meech ont aujourd'hui dans le camp du ministre de l'Environnement.

Le même raisonnement s'applique à l'engouement des ténors ministériels du Québec pour Kim Campbell.

Mais que dire alors de Perrin Beatty, à qui on cherche encore, après plus de vingt ans de vie publique, des éléments d'appui au Québec?

INDEX

Les Actualités...A2	Éditorial.....A6
Agenda culturel...B7	Le Monde.....B3
annonces classées...B2	Montréal.....A3
Avis légaux.....B4	Mots croisés.....B2
Culture.....B8	Opinion du lecteur...A6
Découvertes.....B1	Politique.....A4
Économie.....A5	Sports.....B6



Météo

Ensoleillé

Max.: 1

Détails en B4

MONTREAL

Charles Taylor renié par les sciences po

PAGE A-3



POLITIQUE

Ottawa ouvre la porte aux réfugiés

PAGE A-4



LES SPORTS

Demers à l'hôpital, Lemaire derrière le banc

PAGE B-6

Sages-femmes: Québec défie les médecins



Les regroupements de sages-femmes et d'usagères se sont réjouis, hier, de l'ultimatum lancé aux médecins par le ministre Marc-Yvan Côté: ou ils collaborent aux projets-pilotes, ou la pratique sera légalisée. Michelle Champagne, une sage-femme elle-même, examine ici une patiente enceinte de six mois et demi.

PHOTO JACQUES NADEAU

Compromis et palabres ont déjà trop duré

MICHEL VENNE ET JOSÉE BOILEAU

LE DEVOIR

Le ministre de la Santé Marc-Yvan Côté donne une semaine aux médecins pour accepter de collaborer aux projets-pilotes sur les sages-femmes, sans quoi il légalisera leur pratique à la grandeur du Québec.

«D'ici lundi prochain, des décisions vont se prendre, a-t-il dit hier à l'ouverture de la commission parlementaire sur les thérapies alternatives. On va trouver le moyen, le plus rapidement possible, pour que les projets-pilotes

démarrrent. Et si on décide de ne pas les faire démarrer, nous allons déposer un projet de loi s'apparentant à celui de l'Ontario. Et chacun vivra avec».

L'Ontario, tout comme l'Alberta d'ailleurs, a reconnu légale, il y a peu de temps, la pratique des sages-femmes, y compris à domicile. Le ministre Côté n'irait pas toutefois jusqu'à permettre les accouchements à la maison. «Nous ne sommes pas prêts pour ça», dit-il, alléguant que la sécurité des mères et des

VOIR PAGE A-8: SAGES-FEMMES

La pression sur les Serbes s'accroît

Nouvelle initiative Clinton-Mitterrand pour ramener la paix dans l'ex-Yougoslavie

Washington (AFP et Reuter) — À l'issue d'une rencontre marquée par un échange de propos conciliants, et soulignant la coopération transatlantique plutôt que la discorde, le président français François Mitterrand et le président américain Bill Clinton ont annoncé une nouvelle initiative pour tenter de ramener la paix dans l'ex-Yougoslavie.

Le président François Mitterrand présidera, demain à Paris, une rencontre entre les deux coprésidents de la Conférence sur l'ex-Yougoslavie Cyrus Vance et Lord Owen et le président serbe Slobodan Milosevic. Le médiateur de l'ONU pour la Bosnie, M. Cyrus Vance, a dit avoir souhaité cette rencontre, car «le moment est venu de mettre plus de pression sur les Serbes pour qu'ils bougent». Selon les dirigeants occidentaux, M. Milosevic a des moyens de pressions sur M. Karadzic, leader des Serbes de Bosnie. Le conflit de Bosnie dure depuis près d'un an.

«Cette rencontre, qui se tiendra à la veille de la reprise des pourparlers entre les belligérants, a pour objet de préciser la contribution que la Serbie pourrait apporter à l'acceptation par les Serbes de Bosnie du plan Vance-Owen et plus généralement au processus de négociations visant à rétablir la paix dans l'ex-Yougoslavie», a précisé le porte-parole de la présidence française.

MM. Mitterrand et Clinton, qui venaient d'avoir leur premier entretien depuis la prise de fonction de Bill Clinton, ont souligné leur convergence de vue sur les questions touchant la Bosnie et la Russie. Le président Bill Clinton, soutenu par le président François Mitterrand, a déclaré que les sept pays les plus industrialisés ne pouvaient pas attendre leur sommet de juillet pour décider d'une aide d'urgence à la Russie.

François Mitterrand, qui se rend à Moscou mardi prochain, a approuvé Bill Clinton, mais il s'est dit favorable à un sommet spécial du G7 avant le sommet régulier de juillet à Tokyo.

Le président américain ne s'est pas engagé sur ce dernier point, estimant que le G7 peut tenter de répondre au problème russe avant juillet «d'une manière ou d'une autre». M. Clinton, qui doit lui-même rencontrer M. Eltsine les 3 et 4 avril à Vancouver, a indiqué qu'il parlerait avec M. Mitterrand après la visite de celui-ci à Moscou, mardi prochain.

Bill Clinton et François Mitterrand sont convenus que la France ne devait pas envoyer de soldats en Bosnie et que les États-Unis ne dépêcheraient des forces terrestres que pour faire respecter un accord de paix négocié.

VOIR PAGE A-8: SERBES

Environnement

Le fleuve: imbuvable

LOUIS-GILLES FRANCOEUR
LE DEVOIR

Malgré les 6 milliards\$ dépensés en assainissement depuis une décennie, 98% des échantillons d'eau prélevés par Environnement Canada dans le Saint-Laurent sont impropres à la consommation parce qu'on y trouve des bactéries coliformes. De plus, 90% ne rencontrent même pas les normes pour la baignade, des normes pourtant 100 fois moins sévères.

Ce bilan explique pourquoi la facture d'eau potable des principales villes riveraines du fleuve est salée, si l'on peut dire. En effet, révèle la même étude d'Environnement Canada, 44 des 45 prises d'eau municipales installées dans le fleuve sont situées dans des eaux «de qualité biologique déplorable, là même où les teneurs en coliformes fécaux dépassent régulièrement 1000 bactéries par 100 ml d'eau».

Deux choix s'offrent devant un bilan aussi peu flatteur, dont une partie importante est attribuable aux apports du bassin des Grands Lacs: 99% des échantillons dans les eaux de cette région affichent entre 1 et 10 coliformes fécaux et 39% des échantillons révèlent des taux se situant entre 101 et 1000 coliformes par 100 ml d'eau.

Selon M. Alain Lamarche, un des auteurs de cette étude, il faudra soit continuer à traiter nos eaux potables à grand renfort de produits chimiques, soit traiter mieux les eaux qui sortent des usines d'épuration pour en éliminer les bactéries si dommageables à la santé des humains. Si la première solution suffit à rendre l'eau potable sécuritaire, la deuxième s'impose si les Québécois

VOIR PAGE A-8: FLEUVE

Aviation civile

Ottawa pourrait régler de nouveau en cas d'urgence

GÉRARD BÉRUBÉ

LE DEVOIR

Le ministre des Transports, Jean Corbeil, aurait sur son bureau un projet de re-réglementation de l'industrie de l'aviation civile au pays dans le but de réagir rapidement à toute catastrophe. L'appréhension d'une catastrophe, soit l'incapacité de Canadien International à surmonter les obstacles qui le séparent d'une alliance avec American Airlines, s'en trouve nourrie par une réticence de plus en plus grande affichée par certains fournisseurs face au plan de restructuration déposé par PWA, société-mère de Canadien. Ce plan prévoit le remboursement anticipé, par voie de conversion en capital-actions, de la moitié de sa dette (financement par voie de cession-bail non inclus). Or un refus, par les créanciers, du plan de restructuration empêcherait PWA de respecter une des trois conditions posées par American Airlines en vue de la conclusion d'une alliance, les deux autres toutes aussi

VOIR PAGE A-8: AVIATION



Bill Clinton et le président français François Mitterrand ont déclaré que les sept pays les plus industrialisés ne pouvaient pas attendre leur sommet de juillet pour décider d'une aide d'urgence à Moscou.

PHOTO ARCHIVES

• LES ACTUALITÉS •

Québec examine la possibilité de venir en aide aux hémophiles

DANNY VEAR
LE DEVOIR

De nouveau, Québec examine la possibilité de venir en aide aux hémophiles québécois qui ont contracté le virus du sida après avoir utilisé des produits sanguins contaminés.

À la fin janvier, le ministre de la Santé et des Services sociaux, Marc-Yvan Côté, et deux de ses sous-ministres ont rencontré les représentants de la Société canadienne de l'hépatite, section Québec, dans le but de discuter du «principe» d'accorder une aide financière aux 220 hémophiles québécois séropositifs et à leurs survivants.

Le ministre de la Santé et des Services sociaux reprend ainsi des négociations qui avaient été abandonnées en 1990 dans la foulée du dépôt de deux demandes de recours collectif devant les tribunaux.

Véritable revirement, cette rencontre est survenue moins de trois mois après que le ministre Côté ait affirmé que les hémophiles devaient abandonner leurs poursuites devant

les tribunaux s'ils voulaient que de telles discussions reprennent.

Lors de la rencontre du 25 janvier, le ministre Côté aurait tendu une oreille attentive aux demandes des hémophiles. «Cette rencontre a permis aux gens d'exprimer leurs idées dans un dossier complexe», a expliqué Marie-Claire Ouellet, porte-parole du ministre Côté. «Le ministre a fait preuve d'ouverture et de bonne volonté. Nous avons discuté du «principe» d'une aide financière. Nous attendons une réponse très bientôt», a dit Claire Desrosiers, directrice générale de la SCH, section Québec. Aucun montant n'a été avancé lors de la réunion. «On veut que le principe soit adopté. Ensuite, on discutera des montants», dit Mme Desrosiers.

Le ministre doit maintenant informer le conseil des ministres de la question. Il aurait promis qu'il y présenterait un mémoire sous peu.

«Vraisemblablement, on traitera cette question en 1993. Ça peut aller très vite ce genre de dossiers, surtout lorsqu'une véritable volonté politique se

manifeste», explique la porte-parole du ministre Côté. Mais ce dossier doit suivre la même procédure que les autres, dit-elle.

En dépit de cette volonté, Québec ne se reconnaît aucune responsabilité dans la distribution de produits sanguins contaminés au début des années 80. Québec soutient qu'il n'a pas de juridiction en la matière.

En 1989, Ottawa a accordé une indemnisation de 120 000\$, échelonnée sur quatre ans, aux hémophiles canadiens qui ont contracté le virus du sida après utilisation de produits sanguins contaminés. Du même souffle, Ottawa avait alors demandé aux provinces de faire, elles aussi, leur part.

En 1989, quelque 220 hémophiles québécois étaient susceptibles d'obtenir une aide financière. Aujourd'hui, ils ne sont plus que 160. Ceux-ci accueillent la nouvelle d'une reprise des négociations entre Québec et leur association avec un scepticisme teinté d'amertume. «On négocie, mais quand va-t-on avoir quelque chose de concret?» dit Jean-Daniel Couture.

Hydro-Ontario gèle ses tarifs... et coupe 6000 emplois

SUZANNE DANSEREAU
PRESSE CANADIENNE

Toronto — Hydro-Ontario gèlera ses tarifs et réduira considérablement ses coûts d'opération de même que ses dépenses de capital, dans le cadre d'une vaste restructuration annoncée hier à Toronto par le président de la société Maurice Strong.

Cette restructuration se fera toutefois aux dépens de 6000 emplois qui seront abolis d'ici peu. Voilà quelques semaines, la société d'État avait annoncé l'abolition de 1500 postes, grâce à l'attrition et la pré-retraite. Hier, M. Strong a annoncé l'abolition de 4500 autres postes.

M. Strong a également annoncé une réduction de 25% des coûts d'exploitation et d'entretien du réseau d'électricité ontarien, en plus de l'annulation de plusieurs milliards de dollars de dépenses en capital, dont la plus significative est la décision de ne pas effectuer le retubage de l'unité 2 de la centrale nucléaire de Bruce A — ce qui porte les experts à croire que l'industrie nucléaire en Ontario est en train de disparaître lentement.

En 1994, les économies se chiffreront à 875 millions de dollars pour atteindre 1,4 milliard\$ en 1996.

Hydro-Ontario prévoit notamment couper de moitié les dépenses de capital qu'on avait prévu effectuer d'ici 2002, les faisant passer de 40 à 20 milliards de dollars.

Parmi les autres mesures, l'on retrouve notamment le report du projet de la rivière Matagami, la réduction du programme de conservation de 2,7 milliards de dollars, le gel de plusieurs salaires et la fermeture possible de la centrale d'eau lourde de Bruce.

Selon les calculs de M. Strong, la non-rénovation de l'unité 2 de Bruce signifie que cette unité pourrait fermer dès 1997, parce qu'elle ne sera plus sécuritaire, tandis que la fermeture possible de l'usine d'eau lourde située non loin pourrait avoir lieu en 1994.

Si les deux usines devaient fermer, près de 2000 emplois supplémentaires seraient perdus. Une situation difficile pour la communauté de Kincardine où sont situées ces installations, reconnaît M. Strong.

Le président d'Hydro-Ontario a dit hier que le gel des tarifs pour 1993 — de même que la promesse de ne les augmenter qu'au rythme de l'inflation jusqu'à l'an 2000 — représentent un «défi exceptionnel» pour Hydro-Ontario.

La société d'État ontarienne affiche les coûts d'électricité les plus



PHOTO PRESSE CANADIENNE

Le président de Hydro-Ontario, Maurice Strong, a annoncé le gel des tarifs pour la première fois en 20 ans.

élevés au Canada, après Terre-Neuve. L'an dernier, les tarifs ont augmenté de 8,6%, tandis qu'ils ont augmenté de 11,6% l'année précédente.

C'est la première fois en 20 ans qu'Hydro-Ontario gèle ses tarifs.

Quant aux abolitions de postes — qui portent les effectifs à 23 000 employés — M. Strong a indiqué hier qu'elles se feront dans des conditions très avantageuses pour les employés visés. «Nos offres sont très généreuses», a-t-il déclaré.

La fin du nucléaire

Par ailleurs, la décision de ne pas rénover la centrale Bruce A en Ontario sonne le glas de l'industrie nucléaire en Ontario, estime l'organisme Energy Probe, de Toronto.

Se réjouissant des mesures annoncées hier par Hydro-Ontario, le porte-parole Tom Adams a prédit que l'Ontario abandonnerait progressivement le pouvoir nucléaire, lequel, selon lui, s'est avéré un échec.

«L'Ontario rejoint la tendance que l'on observe à travers le monde, laquelle va vers un démantèlement progressif de l'industrie nucléaire», a-t-il déclaré.

«Presque tous les pays ayant recours à l'énergie nucléaire, soit les États-Unis, le Royaume-Uni, la France, sont en train de laisser tranquillement tomber leurs installations. C'est un échec, tant au niveau des investissements qu'au plan de la génération d'énergie.»

Vendredi dernier, Hydro-Ontario a annoncé que la centrale Bruce A ne fonctionnerait dorénavant qu'à 60% de sa capacité actuelle, laquelle est déjà passablement réduite.

Candiac devra réembaucher un de ses cadres

DANNY VEAR
LE DEVOIR

Une ville de la rive sud de Montréal, Candiac, devra réembaucher un cadre qu'elle a congédié en novembre 1991 parce qu'il appliquait à la lettre des règlements municipaux qu'un promoteur local aurait aimés plus souples.

Dans une décision récente, la Cour supérieure est venue confirmer les conclusions auxquelles était arrivée la Commission municipale du Québec dans un jugement qui remonte à novembre 1992.

Dans son jugement, la Commission municipale avait alors ordonné que ce cadre, André Pellan, soit reconduit dans ses fonctions de directeur des services techniques de Candiac et que lui soit accordée une indemnisation de 35 000\$.

Dans sa décision, la Commission municipale avait jugé que Candiac avait fait preuve de «laxisme» dans la poursuite de son développement immobilier de 1988 à 1990. Au cours de cette période, le Groupe Maisons Candiac était le promoteur d'un projet immobilier de 537 unités de logement d'une valeur marchande de 57 millions\$. Or, ce promoteur aurait présenté des demandes de permis de construction «incomplètes» à la ville. Comme directeur des services techniques, M. Pellan était chargé d'évaluer ses demandes. Incomplètes, elles étaient rejetées. Le promoteur n'a pas aimé; il s'en est ouvert au maire de la ville, Claude Hébert.

Le maire et son directeur général, Claude Donaldson, sont venus en aide au promoteur. Selon la Commis-

sion municipale, ils ont ainsi préféré être solidaires d'un promoteur immobilier qui avait de la difficulté à respecter la réglementation municipale lors de la présentation de ses projets plutôt que d'appuyer leurs décisions sur les recommandations de leur cadre responsable, M. Pellan.

Par la suite, la ville a procédé à une réorganisation de ses services administratifs, «réorganisation cousue de fils blancs» avait estimé la Commission, laquelle avait eu pour conséquence de destituer M. Pellan de ses fonctions de directeur des services techniques.

Dans sa décision, la Commission avait également déclaré cette réorganisation des services inopérante.

Candiac a donc contesté sans succès le jugement de la Commission municipale devant la Cour supérieure. En rejetant les prétentions de Candiac, la juge Nicole Morneau a souligné que la décision de la Commission était la seule raisonnable dans cette affaire.

André Pellan travaille actuellement à titre de directeur des services techniques de Rouyn-Noranda, en Abitibi. Il rêve de réintégrer au plus tôt son poste à Candiac. «J'ai toujours voulu retourner à Candiac», a dit M. Pellan au DEVOIR.

À Candiac, les élus municipaux seront informés de la décision de la Cour supérieure ce soir. Ils devraient décider du sort de M. Pellan d'ici deux semaines, a expliqué Jacques Leblond, directeur général adjoint de la ville depuis que la nouvelle structure administrative a été mise en place il y a deux ans.

EN BREF

HÔTEL-DIEU: CÔTÉ SE DISSOCIE DE GOBÉ

LE DEVOIR — Le ministre de la Santé, M. Marc-Yvan Côté, s'est complètement dissocié hier du député libéral de Lafontaine, M. Jean-Claude Gobé, qui fait circuler la rumeur que l'Hôtel-Dieu de Montréal pourrait être divisé en deux campus. «Je ne peux pas empêcher M. Gobé d'avoir des idées», a-t-il laissé tomber hier en guise de réaction à la manchette du DEVOIR. M. Gobé avait soutenu en entrevue que le conseil d'administration de l'Hôtel-Dieu pourrait chapeauter deux campus: un hôpital général destiné à servir les besoins de la population de Rivière-des-Prairies, où l'Hôtel-Dieu doit en principe être déménagé, et un autre sur le site actuel du centre-ville, qui rapatrierait des laboratoires, des activités de pointe et de recherche. Dans l'entourage de M. Côté, on se demande où M. Gobé a pu prendre cette idée qui ne fait pas l'objet d'études à Québec.

UN CONSEILLER DE BLAIS ACCUSÉ D'AGRESSION

Ottawa (PC) — Un conseiller senior du ministre fédéral de la Justice Pierre Blais a été accusé lundi d'agression sur la personne de sa conjointe de fait. Terrence Wade, 40 ans, d'Ottawa, a été accusé à la suite d'une intervention policière, samedi dernier. La victime a été identifiée comme étant Lisa Neilly, qui, selon un porte-parole du ministère de la Justice, est la conjointe de fait de Wade. M. Blais a été pris par surprise par la nouvelle, lundi. «Mon Dieu, il est quoi? Je n'ai rien entendu à ce sujet mais je vais me renseigner», a-t-il dit. Wade devait prendre part au Symposium national sur la prévention du crime, aujourd'hui, à Toronto. L'avocat Bob Wakefield a fait savoir que son client clame son innocence. Le procès de Wade, qui n'était pas en cour, lundi, est prévu pour le 19 mars. M. Wakefield a toutefois indiqué qu'il va tenter d'en faire avancer la date, «maintenant que c'est public».

LE PARTI NATIONAL REPORTE SA PREMIÈRE ASSEMBLÉE

(CP) — Le Parti national de Mel Hurtig a décidé de reporter sa première assemblée publique au Québec, a fait savoir hier le porte-parole québécois de la nouvelle formation politique, Duncan Dow. L'assemblée, qui devait avoir lieu aujourd'hui, se tiendra probablement à la mi-avril. Selon M. Dow, le PN, qui espère remporter 10 sièges au Québec lors des prochaines élections fédérales, ne compte actuellement qu'une cinquantaine de membres dans la province, surtout des anglophones. Mais, a-t-il ajouté, le parti est «en progression» et «n'a pas peur» de proposer une nouvelle alternative fédéraliste aux Québécois. Cependant, «beaucoup de travail reste à faire», a-t-il convenu.

ZUNDEL NE SERA PAS ACCUSÉ

Toronto (PC) — La Police provinciale de l'Ontario (PPO) a décidé de ne pas accuser l'éditeur Ernst Zundel d'infraction aux lois sur la propagation de haineuse pour avoir qualifié l'Holocauste de supercherie, lors d'une conférence de presse tenue l'autome dernier. M. Zundel s'est réjoui de la décision, lundi, qualifiant celle-ci de victoire pour la liberté, mais les représentants de la communauté juive ont fait part de leur outrage. La plainte, qui avait été portée auprès de la police ontarienne par le Congrès juif canadien, l'autome dernier, alléguait que M. Zundel avait fait la promotion de la haine envers les juifs, lors d'une conférence de presse donnée après que la Cour suprême du Canada eut renversé sa condamnation en vertu de la loi dite des «fausses nouvelles».

FRANCE 2 RÉAFFIRME SA CONFIANCE EN ROZON

PARIS (PC) — La chaîne de télévision France 2 a réaffirmé, hier, son entière confiance en Gilbert Rozon, tentant ainsi de tourner la page une fois pour toutes sur le litige qui a entouré le projet de diffusion de l'émission Fou de la pub à la télé publique française. «On maintient notre intérêt et notre confiance envers Gilbert Rozon», a déclaré le directeur général de la chaîne publique, Georges Vanderchmitt. Croyez moi, s'il ne méritait pas d'être notre partenaire, on arrêterait. D'un commun accord, France 2 et le patron de Juste pour rire viennent de dénoncer le contrat de Fou de la pub que contestait le concepteur de l'émission, la maison 213M de Montréal. Le projet est définitivement abandonné mais la chaîne française ne laisse pas tomber Rozon. «Au contraire, nous voulons approfondir nos relations mais sur des bases plus claires», a précisé M. Vanderchmitt.

Économisez jusqu'à 40\$ par année

Calfeutrez vos portes et fenêtres.



ÉCOKILO

333-KILO



CONTACT COURNOYER

De 9h15 à 11h15

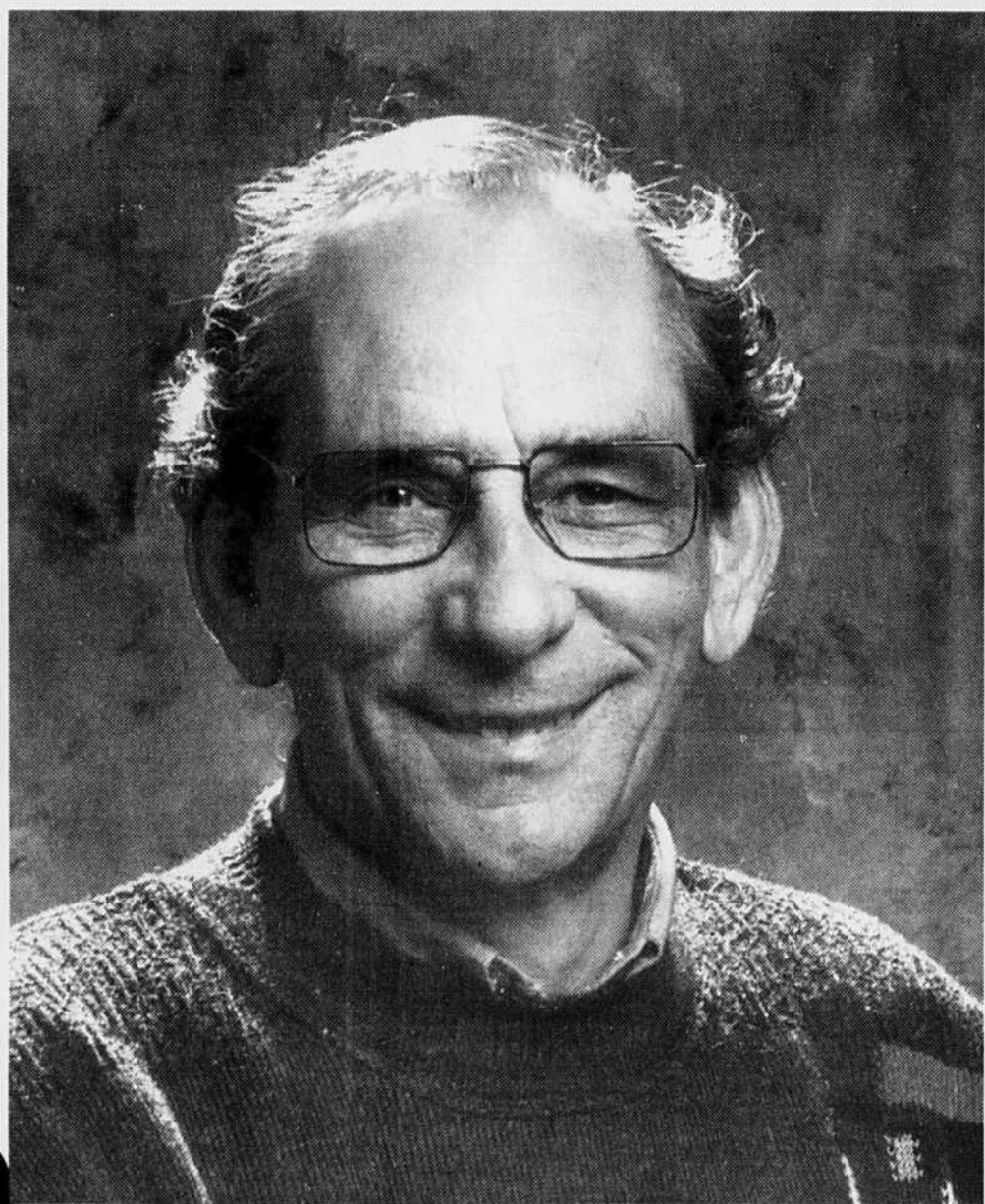
L'opinion du vrai monde

J

E

A

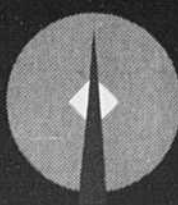
N



Cournoyer

CKAC 73AM

LE # 1 DE L'INFORMATION



LE DEVOIR

MONTREAL

La police socio-communautaire devient réalité

Vingt postes seront créés d'ici l'an 2000 sur le territoire de la CUM

PAUL CAUCHON
LE DEVOIR

Un poste de police sans cellules, sans bureaux administratifs, sans auto-patrouilles, avec des policiers qui se promènent à pied dans le quartier et qui reçoivent les citoyens au poste en animant des réunions avec les groupes communautaires...

Une vue de l'esprit? C'est pourtant ce poste de police qui a été inauguré hier par le chef du Service de police de la Communauté urbaine de Montréal (SP-CUM), Alain Saint-Germain, flanqué, entre autres, de Michel Hamelin, de la CUM, et de Léa Cousineau, de la Ville de Montréal.

Pour le chef Saint-Germain, l'événement était majeur puisqu'il constitue la concrétisation de son rêve d'une police socio-communautaire, un concept qu'il tente de vendre à ses troupes depuis quelques années.

Le poste inauguré hier à Cartierville, dans le nouveau district 1, est le premier des 20 postes de police communautaires qui seront créés d'ici l'an 2000 sur le

territoire de la CUM. La création de ces postes va de pair avec une réforme majeure de la carte policière sur le territoire, réforme qui a été adoptée en octobre dernier et qui a deux objectifs: augmenter la présence policière sur le territoire et se rapprocher de la population.

Pour répondre à l'augmentation de la criminalité et au sentiment d'insécurité qui prévaut dans plusieurs grandes villes nord-américaines l'idée d'adopter une approche communautaire s'est graduellement développée aux États-Unis, de pair avec une décentralisation des services policiers.

Pour prendre ce virage, la direction du SPCUM prévoit réduire de 24 à 14 le nombre de districts policiers. Dans chaque district, on comptera un poste principal, et un certain nombre de postes communautaires, comme celui inauguré hier.

En diminuant le nombre de districts policiers, on récupère 119 postes d'officiers, qui seront réaffectés à la patrouille à pied, et 94 postes de soutien. On fait également des économies sur l'entretien des im-

meubles. Le projet global prévoit tout de même le réaménagement de trois bâtiments et la construction de six nouveaux postes de police.

Le district 1, le premier district issu de la réforme, et celui qui sera le plus gros de tout le territoire avec 319 policiers et 65 employés civils, couvre le secteur Ahuntsic et Cartierville, avec la responsabilité du secteur complet de Parc-Extension, et il résulte de la fusion des postes 41 et 42.

Ce nouveau district 1 compte maintenant un poste principal, coin Cremazie et Saint-Hubert (l'ancien poste 42), et un tout nouveau poste communautaire, situé dans un petit centre commercial, le Carré Gouin, coin Gouin ouest et Lachapelle, dans Cartierville.

Alors que le poste principal gère des fonctions plus «traditionnelles», le nouveau poste communautaire sera ouvert de 9h à 21h du lundi au vendredi et cinq policiers y sont affectés, partageant leur temps entre les patrouilles à pied et la présence au poste.

Ces policiers, choisis «en fonction de leur autonomie, leur esprit de service, leur habilité à communi-

quer et leur efficacité dans la gestion de programmes», sont nommés pour deux ans. Ils offriront les services suivants: information et conseil aux citoyens, rédaction des rapports d'événements, contrôle des avis de 48 heures, analyse des problèmes de sécurité du secteur, et organisation et animation de rencontres avec les organismes communautaires locaux. Un rôle assez différent, donc, du policier traditionnel.

Cette première phase de la grande réforme doit se poursuivre cette année avec la fusion des anciens districts 11 et 12 en un nouveau district 13 qui regroupera plusieurs municipalités de l'Ouest de l'île. On y trouvera trois postes communautaires en plus du poste principal.

La phase 2 de la réforme commencera l'année prochaine avec la création du district 11, résultat de la fusion des postes 23 et 24, une partie de l'arrondissement Ville-Marie du centre-ville avec Westmount. La réforme se poursuit ainsi jusqu'à l'an 2000 en huit phases différentes.

Hôpital Louis-H. Lafontaine

Les médecins se réjouissent

LE DEVOIR

Les médecins de l'hôpital Louis-H. Lafontaine se réjouissent de la décision rendue vendredi dernier par la Cour d'appel du Québec dans le dossier de la tutelle imposée en mai 1990 par le ministre de la Santé, M. Marc-Yvan Côté.

Le tribunal, formé des juges Tynedale, Chevalier et Moisan, a maintenu la décision rendue le 13 mars 1991 par la juge Danielle Grenier, de la Cour supérieure, à l'effet que le ministre avait agi «de façon arbitraire et déraisonnable» et qu'il «avait abusé de son pouvoir» en décrétant la tutelle.

«Cette victoire de principe que nous venons de remporter n'est pas seulement importante pour l'Hôpital Louis-H. Lafontaine, mais également pour l'ensemble de la communauté médicale du Québec parce qu'elle indique de façon non équivoque que le ministre de la Santé ne peut imposer ses décisions de manière arbitraire», a commenté hier le Dr Claude Vanier, chef du département de psychiatrie de l'hôpital.

Au moment de la tutelle, le Dr Vanier avait dû quitter son poste et avait, avec cinq autres requérants, porté leur cause devant les tribunaux au nom du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens.

Selon lui, «la décision de la Cour d'appel vient démontrer hors de tout doute que le ministre ne pouvait se servir de ses pouvoirs pour punir et que son motif était illégitime».

Dans sa décision, la juge de première instance avait souligné notamment que «l'administration provisoire a été décrétée dans le but d'écarter un conseil d'administration gênant qui résistait aux volontés ministérielles et qui, fort judicieusement, s'interrogeait sur le bien-fondé des recommandations qu'on cherchait à lui imposer, à la sauvegarde et sans discussion. Le conseil d'administration a été châtié pour avoir voulu exercer ses pouvoirs et son autonomie.»

Depuis les événements en cause, un nouveau directeur général a été nommé et un nouveau conseil d'administration a été élu.

Selon le porte-parole du comité des malades de l'institution, M. Lucien Landry, le ministre de la Santé était justifié de décréter la tutelle pour remettre de l'ordre dans l'hôpital.

«Le ministre a agi dans l'intérêt des bénéficiaires», soutenait hier encore l'attachée de presse du ministre, Mme Marie-Claude Ouellet.

Le cabinet a reçu le jugement il y a quelques heures et procède à son analyse. Il est trop tôt pour savoir si le jugement sera à nouveau contesté.

«On a devant nous une certaine marge de manoeuvre», a conclu Mme Ouellet.

Pour sa part, le ministre de la Santé Marc-Yvan Côté dit avoir agi pour le mieux en mettant en tutelle l'hôpital Louis-H. Lafontaine en mai 1990. «Si j'ai abusé de mon pouvoir pour protéger les citoyens, j'ai fait ma job, dit-il hier. À l'époque, j'étais intervenu à la demande des bénéficiaires et j'ai préféré dans ce cas-là prêter foi aux propos des bénéficiaires plutôt qu'à ceux des psychiatres», a-t-il expliqué, sans renoncer à son droit de porter cette décision en appel.

En confirmant la décision d'un tribunal de première instance, la Cour a jugé que la tutelle a été imposée pour «écarter un conseil gênant qui résistait aux volontés ministérielles et qui, fort judicieusement, s'interrogeait sur le bien-fondé des recommandations qu'on cherchait à lui imposer à la sauvegarde et sans discussion». Le ministre serait intervenu pour punir le conseil d'administration pour son refus de lui obéir et non pas la sécurité des patients.

Charles Taylor renié par le département de sciences politiques de McGill

ISABELLE PARÉ
LE DEVOIR

Incroyable mais vrai, l'éminent professeur Charles Taylor, de l'Université McGill, politologue reconnu internationalement, docteur de l'Université d'Oxford et bardé des plus dignes mentions dont le récent Prix du Québec, a été mis au ban par le département de sciences politiques de McGill.

Au terme d'une guerre intestine au sein de ce département, l'éminent politologue, professeur à McGill depuis 25 ans, et l'un de ses confrères, M. James Tully, star montante de la philosophie politique, ont tous deux subi les foudres de leurs collègues qui, en janvier dernier, tenaient un vote pour les empêcher de continuer à diriger les thèses et maîtrises d'étudiants en sciences politiques.

Et cela, parce que ces derniers, fervents spécialistes de la philosophie politique, ont quitté leur département d'origine en faveur du département de philosophie.

Devant «l'embarras» provoqué par cette guéguerre interne peu reluisante pour l'institution, le doyen de la faculté des arts et lettres, M. John McCallum, a dû outrepasser la décision départementale et décréter, la semaine dernière, la réintégration des deux professeurs boudés.

«C'est une situation très embarrassante. C'est évident que MM. Taylor et Tully sont parmi nos meilleurs professeurs et qu'un geste devait être posé.

«Mais ça ne règle les choses qu'à court terme. Nous allons maintenant essayer de trouver une solution durable et acceptable pour toutes les parties», a expliqué hier M. McCallum, visiblement mal à l'aise.

En fait, on reprochait aux deux professeurs, maintenant rattachés au département de philosophie, de violer l'autonomie départementale en continuant à diriger les thèses d'étudiants de sciences politiques. Cette pratique est toutefois largement répandue dans les universités où la multidisciplinarité fait de plus en plus son lit.

Ex-professeur de sciences politiques à McGill, M. Daniel Latouche estime que toute cette histoire ne découle que d'une dérisoire guerre de clans à l'intérieur du département. «On vient du Canada entier pour étudier avec Charles Taylor. Excommunier M. Taylor, c'est s'attirer le ridicule de toute la communauté universitaire. On ne connaît pas de cas où on a interdit à des profs de diriger des thèses», a dit ce dernier.

Les professeurs Tully et Taylor n'ont pu être joints hier pour exprimer leur point de vue sur cet imbroglio.

Quant au directeur du département de sciences politiques, M. Jerome Black, il a refusé de faire tout commentaire. «Cette affaire nous a déjà causé assez de troubles, il faut maintenant travailler à trouver une solution à ce genre de problème.»

Pas de second vote

Le département n'a toujours pas tenu de second vote pour annuler l'interdiction faite aux professeurs Taylor et Tully. La décision du doyen permet toutefois à ces professeurs de continuer à diriger leurs étudiants de sciences politiques d'ici à ce qu'on règle ce quiproquo.

Selon M. Alain Gagnon, professeur au département de sciences politiques, farouchement opposé à ce ban, la guérilla menée à l'intérieur du département dépasse le strict cadre réglementaire. «C'est un geste antiparlementaire et anti-Québec, car MM. Taylor et Tully sont les seuls à avoir une expertise en politique québécoise, juge-t-il. C'est se tirer dans le pied que d'avoir voulu les exclure. Tout le monde se battrait pour avoir des profs comme eux dans son département.»

Pour l'heure, le décret du doyen restaure le statu quo, mais il n'est pas dit que les deux professeurs pris à partie pourront diriger de nouveaux étudiants au département de sciences politiques.

Selon M. McCallum, le projet de créer un nouveau programme multidisciplinaire de «Pensées sociales et politiques» pourrait être la solution d'avenir pour éviter ce genre de problème et favoriser... une meilleure collaboration entre départements.

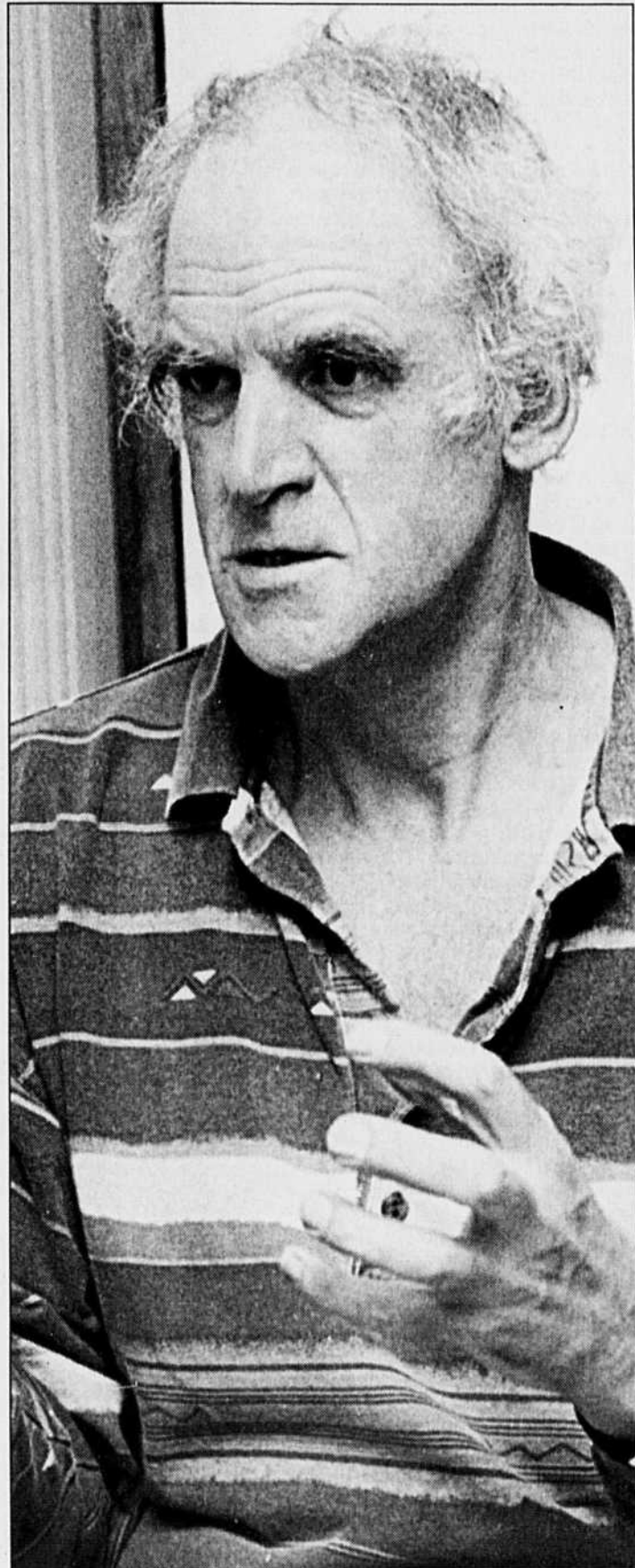


PHOTO ARCHIVES

L'éminent professeur Charles Taylor, de l'Université McGill, politologue reconnu internationalement, docteur de l'Université d'Oxford et bardé des plus dignes mentions dont le récent Prix du Québec, a été mis au ban par le département de sciences politiques de McGill.

Institut de police

Saint-Germain veut une «succursale» à Montréal

PAUL CAUCHON
LE DEVOIR

Le directeur Alain Saint-Germain Lest convaincu que l'Institut de police du Québec, situé à Nicolet, devrait comporter une «succursale» à Montréal afin que la région montréalaise puisse «contrôler davantage le contenu des cours afin de mieux les faire correspondre à nos besoins».

Le débat semble maintenant bien amorcé à la Communauté urbaine de Montréal sur la formation de base des policiers, et c'est un débat qui se poursuit parallèlement aux discussions sur la sensibilisation des policiers aux réalités multiculturelles.

Il y a un mois, le président de la Commission de la sécurité publique de la CUM, Peter Yeomans, se demandait, en entrevue au DEVOIR, pourquoi l'Institut de police était situé à Nicolet plutôt qu'à Montréal, alors que la formation des policiers devrait mieux correspondre aux attentes de la CUM.

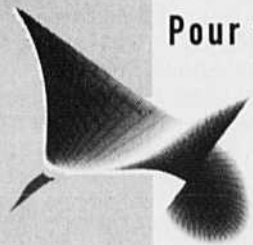
Le directeur du service de police, Alain Saint-Germain, ne remet aucunement en cause l'existence d'un institut à Nicolet. «L'Institut fait du bon travail, dit-il. Mais la situation a maintenant évolué, et on constate que les besoins sont différents sur le territoire. Comme membre du conseil d'administration de l'Institut, j'essaie de lui donner plus de couleurs, mais ça ne répond pas aux besoins des autres. J'arrive à la conclusion qu'il est temps de regarder un élargissement de l'Institut».

Plusieurs observateurs estiment que la formation des policiers devrait être revue pour mieux tenir compte d'un travail mené dans un milieu urbain unique au Québec, particulièrement à cause de la présence d'un nombre important de citoyens de différentes communautés culturelles. Cette réalité ne va pas de soi parmi les policiers: dans une étude récente préparée par le professeur André Jacob, de l'UQAM, les policiers montréalais interrogés doutaient de l'utilité des sessions de sensibilisation interculturelle.

M. Saint-Germain, lui, n'en doute aucunement. «Le même sondage mené il y a trois ans aurait peut-être indiqué que 90% des policiers ne voyaient pas l'intérêt d'obtenir de tels cours. Honnêtement, quand je vois qu'aujourd'hui environ la moitié des répondants trouvent ça utile, je trouve ça bien. Il faut comprendre qu'on parlait de très loin».

M. Saint-Germain entend approfondir ce travail de sensibilisation cette année, alors que son service veut proposer une stratégie globale sur les valeurs organisationnelles de la police montréalaise.

Pour tout connaître en infographie



ICARI
Institut
de Création artistique
et de Recherche
en Infographie

2070, Clark suite 402
Montréal, Québec
H2X 2R7
Tél.: (514) 982-0922
Fax: (514) 982-0288

Graphisme
Animation 2D
Animation 3D
Infographie et vidéo
Softimage

Le premier centre au Québec voué entièrement à la formation et à la recherche en infographie

Prochaine session: 15 mars 1993

Graphisme sur Macintosh

- Palette graphique Macintosh I
- Palette graphique Macintosh II
- Typographie I
- Programmation I

Permis du Ministère de l'Enseignement supérieur
et de la Science # 749-996

Admissible aux différents programmes d'aide à la formation



Montréal-Hamilton
99,00\$ plus T.P.S. seulement

Veuillez appeler votre agent de voyages ou
Air Laurentien au 1-800-661-0319

CARREFOUR
DE LA
TECHNOLOGIE

16 AU 18 MARS, 1993

PALAIS DES CONGRÈS, MONTRÉAL

PLUS DE 100 STANDS D'EXPOSITION METTANT EN VENTE LES NOUVEAUX MATÉRIELS, LES NOUVELLES TECHNOLOGIES ET LES SERVICES DE SOUTIEN

CONFÉRENCES D'INFORMATION, DÉMONSTRATIONS, ATELIERS, VISITES TECHNIQUES

INFORMATION: PMS MULTI-MANAGEMENT INC.
TÉLÉPHONE: 514 287 1878. TÉLÉCOPIER: 514 287 1248

PRÉSENTÉ PAR
LA CHAMBRE DE COMMERCE DU
MONTREAL METROPOLITAIN

SOUS LE PATROCINE
D'INDUSTRIE, SCIENCES ET TECHNOLOGIE CANADA,
DU MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE, DU COMMERCE ET DE LA
TECHNOLOGIE (INICT), ET DE LA VILLE DE MONTRÉAL (CUM)

LE DEVOIR

POLITIQUE

Les appuis à Campbell se multiplient

Deux autres aspirants au leadership conservateur, Perrin Beatty et Marcel Danis, songent à abandonner

CHANTAL HÉBERT
DE NOTRE BUREAU
D'OTTAWA

À u désarroi de plus en plus visible des autres aspirants à la succession de Brian Mulroney, des ministres conservateurs du Québec ont continué hier à s'engouffrer dans le camp de Kim Campbell.

Coup sur coup, l'organisateur en chef du parti au Québec Pierre Blais et la secrétaire d'Etat Monique Landry ont annoncé officiellement qu'ils appuieraient la ministre de la Défense nationale lors du congrès au leadership qui aura lieu à la mi-juin.

Premier touché par cet exode vers un autre camp des poids lourds du Québec, le ministre de l'Environnement Jean Charest en était à tenter de minimiser les dégâts. «Ce n'est pas l'establishment du parti qui va décider qui sera le prochain chef, c'est la base. Ce sont les membres dans les comités qui vont faire le choix», insiste à ce sujet Jean Charest.

«Ce serait quand même le paroxysme s'il fallait être trop fédéraliste pour être premier ministre du Canada», s'impatiente M. Charest au sujet de ceux de ses collègues du Québec qui disent ne pas le trouver assez nationaliste à leur goût.

De son côté, le ministre des Communications, Perrin Beatty, n'a pas commenté les derniers développements de la course. Mais, selon des proches, son absence d'appuis au Québec de même que le succès de Kim Campbell en Ontario l'incitent de plus en plus à réévaluer ses propres chances de succès. Jusqu'à présent, en effet, aucun député du Québec n'a manifesté l'intention d'appuyer le ministre Beatty.

Dans le même ordre d'idée, le ministre du Travail Marcel Danis aurait à peu près abandonné, affirmant-on dans les camps de ses principaux adversaires, le projet de se présenter à la direction du parti. M. Danis n'aurait pas trouvé les appuis suffisants pour justifier sa candida-

ture.

La secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures Barbara McDougall a tenu essentiellement le même langage. «Ce sont les délégués qui décideront», a-t-elle affirmé.

Mais selon toutes les indications, cette députée ontarienne voit également plusieurs des militants de sa province lui échapper au profit du camp Campbell. Aussi bien chez les grands argentiers du parti que dans les rangs ministériels ontariens, la ministre de la Colombie-Britannique gagne de plus en plus de terrain ces jours-ci. Quant à Jean Charest, il n'a encore rallié aucun ministre du Québec. Les ténors les plus en vue, Gilles Loiselle, Marcel Masse, etc., ont déjà pris position pour Kim Campbell. Le lieutenant québécois Benoît Bouchard entend rester neutre pour l'essentiel de la course.

Malgré cela, Jean Charest doit, en principe, annoncer officiellement qu'il brigue la direction du Parti conservateur lors d'un souper-bénéfice dans son comté de Sherbrooke, mardi prochain.

Mais, même parmi les partisans de M. Charest, certains commencent à trouver que la course prend des allures de couronnement pour Kim Campbell.

«Si ça continue comme ça, les gens n'auront pas de raison de se rendre à Ottawa en juin pour voter, se plaint ainsi le député de Duvernay Vincent Della Noce, j'espérerais qu'on va donner une chance aux autres.»

Et hier, Jean Charest lui-même a préféré ne pas répondre aux questions plutôt que de tenter d'expliquer pourquoi Pierre Blais, qui est un de ses amis, a choisi de militer chez Kim Campbell plutôt qu'au sein de son équipe.

Entre-temps, un premier candidat, le député torontois Patrick Boyer, s'est lancé hier officiellement dans la course. Il compte dépenser presque un demi-million de dollars, surtout pour faire entendre ses idées sur la participation populaire aux institutions démocratiques et le renouvellement de ces dernières.



Le député Patrick Boyer s'est officiellement lancé dans la course au leadership conservateur.

Femmes persécutées en raison de leur sexe

Ottawa ouvre la porte aux réfugiées

ISABELLE PARE
LE DEVOIR

De nouvelles lignes directrices émises hier par Ottawa pour considérer les demandes de refuge faites par des femmes persécutées en raison de leur sexe constituent un précédent sans égal sur la scène internationale, a estimé Mme Nurjehan Mawani, présidente de la Commission de l'immigration et du statut de réfugié.

«Il ne s'agit pas d'imposer les coutumes occidentales aux autres pays, mais plutôt de respecter les normes acceptées par la communauté des nations en matière de droits de la personne», a-t-elle dit hier.

L'annonce faite hier à Ottawa découle d'une longue étude amorcée au terme de pressions multipliées par divers groupes pour que la persécution liée à la condition féminine soit considérée dans les demandes de refuge faites par des femmes.

À l'heure actuelle, les personnes qui revendiquent l'asile politique au Canada ne peuvent le faire qu'en vertu de la répression liée à leur race, leur religion, leurs opinions politiques ou leur appartenance à un groupe social spécifique.

Or, ces fameuses «directives» dévoilées hier précisent que les commissaires devront maintenant garder à l'œil les cas de «répression de la «parenté», affectant les femmes dont les proches ont des activités politiques. On fait aussi état de la persécution liée à l'existence d'une discrimination flagrante envers les femmes exercée par un Etat, à la présence de lois religieuses ou de coutumes répressives pour la gent féminine.

Toute femme réfugiée devra malgré tout démontrer «qu'elle a une crainte réelle de subir un préjudice (équivalent à de la persécution), et que cette crainte est fondée sur son sexe», note la Commission.

Des situations comme le viol, l'infanticide, la mutilation génitale, l'holocauste de l'épouse, le mariage imposé, la violence familiale, l'avortement forcé ou la stérilisation forcée pourront être considérées comme une forme de persécution perpétrée contre les femmes, acceptable au sens de la Convention sur les réfugiés.

Le fait que la violence envers les femmes soit universelle ne sera pas pertinent pour juger si le viol et d'autres crimes liés au sexe constituent une forme de persécution, indique la commission. «La véritable question qu'il faut se poser est de savoir si la violence (...) constitue une grave violation d'un droit fondamental de la personne(...)».

Ainsi, une Iranienne s'exposant à la persécution de l'Etat pour avoir refusé de se conformer au code vestimentaire imposée aux femmes de ce pays

pourrait plaider la persécution fondée sur le sexe.

Le fait que la violence envers les femmes émane de l'inaction ou de l'absence de protection d'un Etat devra aussi être considéré, selon Mme Mawani.

Malgré ces nouvelles règles, la présidente de la CISR a rappelé que les commissaires conservaient leur entière indépendance et n'étaient pas formellement liés par elles.

Certains spécialistes en immigration, comme Me William Sloane, membre d'un groupe de travail qui a étudié le document, croient d'ailleurs que ces directives changeront peu la pratique actuelle.

«Les conséquences de suivre ou pas ces règles sont nulles pour les commissaires. Contrairement aux fonctionnaires, ils ne s'exposent à aucune sanction s'ils font fi de ces directives».

De plus, Me Sloane juge que ces règles ne considèrent aucunement la violence familiale comme un motif de refuge. Dans ce cas particulier, les femmes battues cherchant refuge devront aussi prouver qu'elles font partie d'un groupe social particulier victime de répression.

«Il faudrait qu'une femme battue ait aussi transgressé une norme sociale ou religieuse de son pays pour être considérée comme une réfugiée», estime ce dernier.

«Le fait d'être femme et de se faire casser la gueule par son mari ne constitue pas de la persécution selon ces nouvelles règles», ajoute Me Sloane qui considère cette définition trop restrictive.

Toutefois, Me Jean Lanoue, avocat et porte-parole du Conseil canadien pour les réfugiés, croit plutôt qu'il s'agit là d'une approche très intéressante et somme toute assez généreuse. «Il reste à voir comment les agents seront formés pour appliquer ces nouvelles règles», a-t-il dit en guise de réaction préliminaire.

Le Comité d'action pour le statut de femme (CCASF), qui s'est fait le défenseur de 14 femmes réfugiées et persécutées en raison de leur sexe, considère que ces directives marquent un net progrès. «C'est un bon document, reste à savoir comment l'interpréteront les commissaires. C'est pourquoi nous jugeons toujours pertinent qu'il y ait un changement à la loi de l'immigration pour y inclure clairement la persécution liée au sexe», a expliqué Mme Flora Fernandez, porte-parole du CCASF.

Par ailleurs, ces directives ne règlent rien aux cas de plusieurs des 14 femmes menacées d'expulsion, dont la demande a été rejetée en raison du refus opposé à leur mari. Pour toutes les femmes dont la demande est parvenue par leur conjoint, le problème demeure entier.

Un Québécois sur cinq utilise les thérapies alternatives

MICHEL VENNE
DE NOTRE BUREAU DE
QUÉBEC

Même si deux Québécois sur trois craignent les charlatans, la grande majorité d'entre eux ont une opinion positive des thérapies alternatives parce qu'elles sont plus naturelles et personnalisées et favorables à la reconnaissance légale de ces pratiques dans une proportion de 85%.

En outre, un Québécois sur cinq a eu recours aux médecines douces, au cours de l'année 1991-92, et un Québécois sur deux (45%) y a déjà eu recours dans sa vie, révèle un sondage réalisé pour le ministère de la Santé auprès de 4500 personnes par la firme Multi-Réso.

Ces résultats ont été rendus publics hier à l'ouverture de la consultation sur les thérapies alternatives, pilotée par le ministre Marc-Yvan Côté.

Ces données en tête, le ministre a ouvert les délibérations hier en soulignant le caractère incontournable des pratiques dites alternatives: «On ne peut plus les ignorer», dit-il. À ses yeux, la question est de savoir comment en apprivoiser l'émergence, en examinant notamment les mécanismes possibles de reconnaissance légale et de protection du public.

Il pointe la formation des thérapeutes comme l'une de ses principales préoccupations. 58% des répondants au sondage estiment qu'il est difficile d'évaluer la formation des thérapeutes. La majorité se foute que leur thérapeute soit médecin ou non. Mais 71% des Québécois exigent de leur part une formation adéquate.

Le porte-parole du Parti québécois, le député Rémy Trudel, met en garde les médecins contre la tentation d'engager une lutte à finir contre la reconnaissance de ces pratiques: «Ils ne fe-

raient que renforcer le préjugé populaire tenace voulant qu'ils ne songent qu'à protéger leurs intérêts».

«Tenter de balayer le phénomène des thérapies alternatives sous le tapis force les thérapeutes compétents à pratiquer dans l'illégalité, ajoute-t-il, et permet aux thérapeutes incompetents d'oeuvrer dans l'ombre en toute impunité».

M. Trudel recommande l'adoption d'une loi qui, comme celle qui entrera en vigueur en juin 1993 en Ontario (loi 43) brise le monopole médical sur la santé, en remplaçant le concept de «champ de pratique réservée» par l'énumération de 13 catégories d'actes contrôlés, en dehors desquels les thérapeutes non médecins auront liberté d'agir. Une trentaine d'organismes participeront à la consultation. D'entrée de jeu, hier, une coalition de thérapeutes (réseau de la santé alternative du Québec) a suggéré de réaménager le monopole médical de manière à ne réserver aux médecins qu'un certain nombre d'actes exclusifs et l'établissement d'une structure distincte des corporations professionnelles pour régir l'ensemble des thérapies alternatives.

L'Office des professions a pour sa part mis en garde le gouvernement contre la tentation de créer des corporations professionnelles dans ce domaine où la plupart des pratiques ne comportent pas un danger pour le public.

Le sondage montre que l'influence des médecins est encore très importante quand il s'agit d'avoir recours à ce genre de thérapies: un répondant sur deux trouve difficile d'avoir confiance dans ces thérapies si les médecins sont contre, un client sur cinq des acupuncteurs et des massothérapeutes, et 15% de ceux des homéopathes ont été réfrés par un médecin. Deux utilisateurs sur cinq ont consulté un thérapeute après avoir constaté l'inefficacité de la

médecine traditionnelle.

Le sondage montre que la chiropraxie est la thérapie la plus populaire (32% des Québécois ont consulté un chiropraticien à un moment de leur vie), suivie de l'acupuncture (12%), de la massothérapie (11%), de l'homéopa-

thie (7%) et de la naturopathie (6%).

Les Québécois consultent les «thérapeutes alternatifs» pour des maux de dos surtout (46%), des maladies des os et des articulations (16%), des problèmes musculaires (10%) et des maladies courantes (11%).

Les associations de consommateurs demandent à Hydro-Québec d'aider les familles à faible revenu

CATHERINE LECONTE
LE DEVOIR

Ce n'est pas en condamnant les pauvres à geler qu'Hydro-Québec remplira ses coffres, mais plutôt, comme cela se fait aux États-Unis, en les aidant à consommer moins d'électricité et à étaler le paiement de leurs factures.

Tel est, en substance, le message que Ronald O'Narey, de la Fédération des ACEF du Québec, s'apprête à livrer aujourd'hui à la commission parlementaire de l'économie et du travail qui examine actuellement le plan de développement 1993-95 d'Hydro-Québec.

M. O'Narey revient d'un voyage d'étude aux États-Unis, où il y a eu en 1990, dit-il, quelque 5 millions d'interruptions de service (électricité et gaz confondus) pour non-paiement de factures: «Ici, ça équivaudrait à 15 000 coupures par an alors qu'en fait, Hydro-Québec a fait près de 22 000 coupures de courant en 1990 et plus de 27 000 en 1992.»

Le gouvernement fédéral américain, explique M. O'Narey, consacrera cette année 1,3 milliard \$ US à un programme, administré par les États, d'aide aux familles à faible revenu (définies comme des revenus inférieurs à 150% du seuil de pauvreté ou 60% du revenu médian de l'État) en matière de consommation d'énergie. Six millions de familles peuvent ainsi bénéficier de subventions et avoir accès à un fonds de secours qui leur permet de faire face à des factures impayées ou à des réparations et d'éviter les coupures de courant.

Un autre programme fédéral, dans lequel les compagnies d'électricité injectent des fonds, aide financièrement les plus pauvres à adopter des mesures d'économies d'énergie.

«Hydro-Québec avait un projet de

fonds de secours pour lequel elle avait pris contact il y a deux ans avec tous les Centraides du Québec», raconte N. O'Narey. Le programme, qui prévoyait de fournir une analyse budgétaire, une analyse énergétique et, si nécessaire, une aide financière, «était dessiné sur papier. Centraide-Montreal y avait participé et était prêt à collaborer à sa mise en oeuvre. Ça avait été approuvé par le sous-ministre de l'Énergie. Mais c'est dans la hiérarchie d'Hydro-Québec que ça a bloqué: en juin dernier, on a su que c'était mort.»

À la décharge d'Hydro-Québec, il souligne qu'une étude, portant sur 19 compagnies d'électricité américaines engagées dans ce type de programme d'aide aux démunis, a révélé que 12 d'entre elles ne le font que parce que l'autorité réglementaire à laquelle elles sont soumises les a obligées à le faire.

La Fédération des ACEF se joint d'ailleurs aux nombreux témoins qui sont venus réclamer devant la commission parlementaire la création au Québec d'une «régie de l'électricité qui chapeauterait tous les distributeurs», organisme «compétent et indépendant de toute ingérence politique».

Mais, souligne M. O'Narey, si les autorités américaines obligent les compagnies d'électricité à aider les mauvais payeurs, c'est que ce n'est pas seulement par préoccupation sociale mais aussi dans l'intérêt des compagnies elles-mêmes. Car «si on compare le coût de ces programmes d'aide aux coûts des procédures coercitives de recouvrement et aux sommes qui sont perdues de toute façon en bout de ligne en radiation des arrérages, ça peut être rentable. Hydro dit que ça ne l'est pas, parce qu'elle ne prend pas en compte les coûts évités de recouvrement.»

Québec ne perd pas de vue une réforme de la Constitution

MICHEL VENNE
DE NOTRE BUREAU DE
QUÉBEC

Le gouvernement du Québec ne perd pas de vue l'objectif fixé en 1985 d'une réforme de la Constitution, même s'il se borne depuis quelques mois à parler d'ententes administratives à négocier avec le gouvernement fédéral, a précisé hier le ministre des Affaires canadiennes Gil Rémillard.

«Nous devons continuer à négocier des amendements à la Constitution, dit-il à quelques journalistes. Le Québec veut une réforme de la Constitution. Ce pays a besoin d'une réforme de la Constitution. Eventuellement, nous allons reprendre un nouveau processus formel de négociation.»

La stratégie du gouvernement est toujours la même, dit-il. «Nous voulons nous assurer que le Québec réintègre comme partenaire à part entière la fédération canadienne, à la suite de ce qui s'est produit en 1982 (le rattachement unilatéral de la Constitution). On a essayé avec Meech et Charlottetown. Nous devons trouver une autre voie, un autre contexte.»

Pour M. Rémillard, il ne faut pas considérer les accords du lac Meech et de Charlottetown comme des échecs mais comme des références. «Nous avons obtenu un fort consensus à Meech et, dans le cas de Charlottetown, avant le référendum, nous avions l'unanimité des premiers ministres et des autochtones. Ça veut dire quelque chose. Et pour de futures négociations, nous de-

vrons en tenir compte».

Pour l'heure, le ministre convient que les discussions se limitent à des négociations sectorielles avec Ottawa dans le but de signer ou de compléter des ententes administratives dans les domaines du développement régional, de la main-d'oeuvre et des communications. Ces discussions visent un partage plus «efficace» des responsabilités entre les deux ordres de gouvernement, mais

elles ne modifient pas la loi fondamentale du pays.

En Chambre, le porte-parole du Parti québécois en matière constitutionnelle, M. Jacques Brassard, avait accusé le gouvernement de ne plus viser «la révision en profondeur du régime fédéral, mais tout simplement désormais d'accepter bêtement le statu quo».

Peu après le référendum, le premier ministre Robert Bourassa avait admis publiquement l'utilité d'une pose dans les négociations constitutionnelles. Il a souvent évoqué la nécessité de voir d'abord qui prendra le pouvoir aux prochaines élections fédérales et ce que ce gouvernement aura à offrir avant de se positionner à nouveau.

L'automne dernier, M. Rémillard semblait s'accommoder de cette position et s'en tenir à des négociations de nature administrative. Il rappelait alors que le Québec avait pu se développer fort bien durant la Révolution tranquille sans le moindre amendement à la Constitution. Il avait à l'époque demandé à M. Bourassa de le libérer de ses responsabilités en matière constitutionnelle.

Économisez jusqu'à 12\$ par année

Utilisez une minuterie de chauffe-moteur.



ÉCOKILO

333 KILO



LE DEVOIR

ÉCONOMIE

Tassé

25 ans déjà!

Tassé & Associés, Limitée
Valeurs mobilières

514 879-2100

Depuis 1967

Faillite de Malenfant

Le syndic est optimiste

ROBERT DUTRISAC
LE DEVOIR

Le syndic Pierre Poliquin chargé de la faillite commerciale et personnelle de la famille Malenfant estime que les créanciers ordinaires pourront recouvrer une partie de leur mise après que les créanciers se soient servis.

Mais il est impossible, note-t-il dans son rapport aux créanciers, de déterminer avec exactitude l'ampleur de ce recouvrement puisqu'il dépend des sommes tirées de la vente des actifs de la famille Malenfant qui font l'objet d'offres publiques. L'ouverture de ces soumissions est prévue pour demain.

Chose certaine, la kyrielle d'institutions financières — notamment différentes caisses populaires, la Fiducie Desjardins, la Fédération des caisses populaires Desjardins de Québec (pour le Manoir Richelieu), la Banque d'Amérique, la Banque Laurentienne et la Banque Toronto-Dominion — qui ont prêté à l'hôtelier failli récupérer la totalité de ses créances garanties par des actifs immobiliers. Ces créances s'élèvent à environ 100 millions\$ tandis que celles détenues par les créanciers ordinaires totalisent près de 30 millions\$, selon la compilation du syndic.

Parmi les sommes que pourraient encaisser les créanciers ordinaires, le syndic fait état des dommages matériels et des dommages exemplaires réclamés par Raymond Malenfant à la CSN. Ces poursuites concernent les manifestations et les incidents qui ont eu lieu au Manoir Richelieu en 1986 et 1987.

Le «Toffe de La Malbaie», comme s'est plu à le qualifier le magazine *L'actualité* à l'époque, poursuivait la CSN pour plus de 15 millions\$. Aux dires du syndic qui affirme avoir obtenu des opinions juridiques à ce sujet, «les poursuites sont justifiées, valables et sérieuses» et ces réclamations pourraient être dévolues éventuellement à la masse des créanciers.

Dans son rapport, M. Poliquin note que le Groupe Malenfant a fait face entre 1980 et 1991 à un nombre impressionnant de poursuites, en tout plus de 60 actions civiles, sans parler des requêtes émanant des Malenfant eux-mêmes et des litiges avec le fisc ou concernant les relations de travail.

Les profits d'Hydro baissent de 4,7%

CATHERINE LECONTE
LE DEVOIR

Hydro-Québec a déclaré hier un bénéfice net de 724 millions\$ pour l'année 1992, en baisse de 4,7% sur 1991 et un taux de capitalisation inchangé (23,7%) qui, pour la troisième année consécutive, interdit statutairement au gouvernement du Québec, unique actionnaire de la société d'État, de se verser des dividendes.

En revanche, l'entreprise a payé 594 million\$ de taxes, soit une hausse de 51,5% sur celles de 1991, due principalement aux nouveaux frais de «garantie de la dette» prélevés par le gouvernement du Québec et qui s'élèvent à 151 millions\$ pour 1992.

La plupart des ratios financiers s'inscrivent en baisse, reflet des charges financières sur les emprunts que la société continue de contracter pour financer son programme de grands travaux (encore 1,26 milliard\$ de nouvelle dette nette émise en 1992, portant la dette totale à 32 milliards\$).

Le taux de couverture des intérêts (dont le coût totalisait à lui seul 3,11 milliards\$ l'an dernier) passe ainsi de 1,1 en 1991 à 1,07 en 1992. Le rendement sur l'avoir propre est ramené de 8,4% à 7,4%. Le taux d'auto-financement baisse de 27,5% à 27,0% et la marge bénéficiaire se rétrécit de 12,2% à 10,6%.

Heureusement, les taux d'intérêt ont continué à baisser l'an dernier. Le temps a été plus froid qu'en 1991, d'où une hausse de 5,5% du volume des ventes, qui sont presque revenues, après un creux de trois ans, à leur niveau de 1988. Et il a plu abondamment, ce qui a rempli les réservoirs au niveau confortable de 70% de leur capacité à la fin 1992, contre 53% un an plus tôt.

Tout cela permet à Hydro-Québec de dire que «ces résultats sont légèrement meilleurs que ceux qui avaient été prévus au début de 1992».

Organisation du travail

Les ressources humaines, rouage important des bouleversements en cours

CLAUDE TURCOTTE
LE DEVOIR

Réunis pour leur congrès annuel, les professionnels en ressources humaines du Québec doivent comprendre qu'ils sont devenus un rouage éminemment stratégique pour l'avenir des entreprises. Plusieurs conférenciers prestigieux venus d'un peu partout ont livré le même message en parlant de révolution, de bouleversements et même d'apocalypse, mais aussi d'espoirs et de réussites possibles, si l'on sait mettre à contribution la matière grise de toutes ces ressources humaines trop souvent négligées.

M. Charles Handy, fondateur du programme MBA au London Business School, auteur et philosophe, a déclenché le bal. «Nous arrivons à la fin de l'âge de l'organisation que l'on prenait pour acquise», a-t-il dit, avant d'expliquer que les entreprises évoluent rapidement vers une formule à deux types d'employés en nombre à peu près égal: d'une part, les permanents qui constituent le cœur de l'entreprise et qui travaillent très fort, trop fort même, mais qui auront triplé leur productivité et augmenté considérablement leur salaire; d'autre part, les employés à temps partiel qui ont des compétences bien définies et qui peuvent offrir leurs services à divers employeurs.

Ce partage des tâches existera dans une organisation faite de petites entités, où la hiérarchie est réduite à son minimum. M. Handy voit en revanche le travail devenir une drogue, ce qu'il n'approuve pas et perçoit par ailleurs comme «un gros problème pour les femmes, à moins qu'elles n'aient un mari qui les aide

dans les tâches familiales».

Le professeur constate que les femmes constituent maintenant la moitié des diplômés et qu'on a besoin de leurs qualités dans ce nouveau type d'entreprises. Il ajoute que les femmes lui semblent «plus intéressées au pouvoir qu'à un statut au sein de l'entreprise, une attitude qu'elles tiennent de leurs grand-mères qui tenaient à ce que les choses soient faites». Par opposition, les hommes attacheraient plus d'importance au statut, qui est clairement défini par la définition des tâches dans l'entreprise traditionnelle.

M. Handy affirme en outre qu'il faut miser sur les neuf sortes d'intelligence qu'il a relevé chez l'être humain. Parmi elles, il y a par exemple l'intelligence musicale. Or, en Grande-Bretagne, les créateurs de «musique pop» sont considérés comme des imbéciles, note-t-il, parce qu'ils ne passent pas d'examen, et pourtant ils constituent la plus importante industrie d'exportation du pays.

M. Handy adresse des reproches au capitalisme anglo-américain trop axé sur le profit à court terme. Il propose que les entreprises aient une vision de la société qui les poussent à laisser les bénéfices dans la compagnie plutôt que de payer des dividendes à des actionnaires, qui souvent vont aller par la suite investir cet argent dans des firmes allemandes ou japonaises, plus performantes parce qu'elles réinvestissent chez elles leurs bénéfices! Philosophie, il favorise un capitalisme humanitaire pour qui la conquête ou la réussite ne veut pas dire «la défaite des gens».

Second conférencier, le ministre Gérald Tremblay a soutenu que

«l'ampleur des défis est telle qu'une véritable révolution économique s'impose pour assurer à la fois une croissance de l'économie, des revenus et de l'emploi, conditions essentielles à l'édification d'une société d'avenir». Le ministre a évidemment repris le thème qui lui est le plus cher, celui des grappes industrielles, lesquelles font l'objet d'un ouvrage présenté officiellement hier.

M. Charles Sirois, président de Télélobe, a pour sa part déclaré que le monde vit actuellement l'apocalypse, qui conduit directement à un nouvel ordre économique, social et personnel qui implique la redéfinition de l'État et du travail. Il voit déjà le jour où les 12% de chômeurs au Québec seront devenus 12% de travailleurs en formation grâce à l'argent de l'assurance-chômage et du «bs» qu'on aura recyclé. À ses yeux, «la formation perpétuelle sera devenue un actif énorme», car il considère que les critères de richesse dans la société ne sont plus les ressources naturelles, les capitaux et un marché intérieur protégé. Il ne voit qu'un critère, celui d'une main-d'œuvre qualifiée.

Avec l'ouverture des marchés, M. Sirois découvre un avantage majeur pour le Québec, en ce sens qu'il lui suffit d'exploiter de petites niches dans le marché mondial pour parvenir à faire vivre sa population de sept millions, alors que les pays plus peuplés devront se battre pour conquérir les grandes niches. À cet égard, M. Jocelyn Proteau, du Mouvement Desjardins, l'a rejoint, lorsqu'il a cité les exemples de petits pays qui sont parvenus à bâtir de grandes entreprises, tels la Suède avec Volvo, Saab et Ikea ou les Pays-Bas avec Shell et Philips.

Craintes à la veille des négociations

Les constructeurs d'habitation réclament la déréglementation

Ils font cette demande au ministre Cherry à un mois du terme du décret de la construction

SERGE TRUFFAUT
LE DEVOIR

Les constructeurs d'unités résidentielles implorent le ministre québécois du Travail d'adopter et d'imposer des mesures qui favoriseraient la déréglementation de cette industrie en affirmant que celle-ci se solderait par la création d'environ 20 000 emplois.

Président de l'Association provinciale des constructeurs d'habitations du Québec (APCHQ), M. Gaétan Rouillard a précisé au cours d'une conférence de presse que cet organisme avait présenté sa requête la semaine dernière au ministre Normand Cherry, en lui demandant de prendre les mesures souhaitées d'ici le 30 avril prochain, soit à la date à laquelle le décret qui balise les relations de travail dans cette industrie arrivera à terme.

Selon les informations fournies tant par M. Rouillard et ses collaborateurs que par le porte-parole du ministère, M. Cherry a clairement indiqué aux représentants de l'APCHQ qu'il n'était pas question d'interférer dans les négociations qu'entameront prochainement l'Association des entrepreneurs en construction (AEQ), soit l'organisme patronal, et la partie syndicale au sein de laquelle la FTQ-Construction aura le statut de chef de file.

La démarche initiée par la direction de l'APCHQ à un mois du terme du décret traduit notamment la crainte exprimée par les membres de cet organisme de voir leurs intérêts mal défendus par l'AEQ qui, selon ce qui a été confié hier en conférence de presse, aurait tendance à privilégier les intérêts des grosses entreprises œuvrant dans des secteurs autres que le résidentiel.

Mise à part cette mésentente au sein de la partie patronale, l'APCHQ a justifié le bien-fondé de sa requête auprès des autorités politiques en soulignant que si les mesures proposées étaient appliquées, elles réduiraient passablement l'ampleur du travail au noir qui frappe davantage le résidentiel que les autres secteurs de cette industrie.

Parmi les mesures présentées à M. Cherry, la plus spectaculaire est sans aucun doute cel-

le ayant trait au salaire horaire. L'APCHQ souhaite que le gouvernement accepte et impose un taux minimum de 12\$ de l'heure et invalide de facto l'échelle qui a cours actuellement. Les entrepreneurs voudraient avoir toute la latitude nécessaire pour accorder des majorations salariales en fonction de «la productivité, de la compétence et des conditions du marché».

En outre, l'APCHQ souhaiterait que le gouvernement encourage toutes les parties à adhérer au principe d'assouplissement du règlement no 3 du décret de la construction afin de décloisonner les métiers.

«Compte tenu de l'évolution technologique, d'indiquer l'APCHQ dans un document, les juridictions de métiers sont mal adaptées».

Enfin, les constructeurs d'habitations sont revenus à la charge à propos de la loi 85, qui modifie les relations de travail, en demandant toute une série d'amendements afin, par exemple, que les charges sociales soient différentes selon qu'on est un petit ou un gros entrepreneur.

À l'appui de ce cahier de doléances, le président de l'APCHQ a présenté les résultats d'un sondage selon lequel les ménages québécois seraient enclins à devancer leur décision d'acquiescer un bien immobilier si la série de propositions, et au premier chef celle qui traite de l'échelle salariale, était adoptée.

Selon l'enquête parrainée par l'APCHQ, si une modification de l'échelle salariale entraînerait une baisse des prix des maisons neuves, la proportion d'acheteurs au cours des douze prochains mois passerait de 18,4% à 24,5%.

En fait, si cet éventail de propositions logeant à l'enseigne de la déréglementation était adopté, l'APCHQ calcule qu'une addition de 7625 maisons neuves seraient construites en un an. Quant aux dépenses en rénovation, elles augmenteraient de 560 millions\$.

Cela étant, la Commission de la construction du Québec a indiqué hier que le nombre d'heures travaillées en 1992 avait reculé de 21% sur 1991 pour se fixer à 72 millions. La baisse enregistrée lors du quatrième trimestre 1992 était la douzième baisse consécutive.

Légère baisse du taux d'escompte

LE DEVOIR

La bonne performance réalisée par le dollar canadien au cours des deux dernières semaines s'est traduite par une baisse de 23 points de base du taux d'escompte de la Banque du Canada qui s'est retrouvé de fait à 5,66%. D'après les observations formulées par M. Pierre Ghazi, directeur, marché monétaire, de la Banque de Montréal, la vigueur du dollar canadien, si relative soit-elle, est attribuable avant tout à l'intérêt manifesté par les investisseurs étrangers à l'endroit des produits canadiens. Hier, alors que le marché était calme, le dollar a clôturé à 80,29 cents américains, en baisse légère de 8 points sur le niveau enregistré lors de la fermeture avant-hier.

Vente d'Univa

La Caisse ne financera pas Blackstone

ROBERT DUTRISAC
LE DEVOIR

La Caisse de dépôt et placement du Québec n'a aucunement l'intention de participer au financement de Blackstone dans le cadre de l'acquisition d'Univa par le tandem Blackstone-Unigesco, a tenu hier à préciser la Caisse dans un communiqué.

Démentant l'information publiée la veille par *La Presse* voulant que la Caisse ait offert d'investir 100 millions\$ avec Blackstone dans Univa, évinçant du même coup Unigesco, le porte-parole de la Caisse, Suzanne Brochu, a soutenu que l'institution financière «n'a rien proposé du tout». L'article du quotidien faisait état de «beaucoup de spéculations», a-t-elle ajouté.

Mme Brochu a toutefois répété que la Caisse avait eu des discussions avec Blackstone juste avant de faire connaître son rejet de la proposition Blackstone-Unigesco le 18 février dernier. «Il ne faut pas oublier que Blackstone est à la recherche de financement. Nous avons exploré des idées avec eux mais il n'a pas été question de chiffres précis et nous n'avons pas envisagé d'ententes», a-t-elle fait valoir.

«Une fois explorés les différents scénarios de financement avec Blackstone, la Caisse en est arrivée à la conclusion qu'aucune avenue ne pouvait être retenue à cause de l'endettement excessif qu'Univa aurait à supporter, de l'insuffisance des assurances données quant au maintien de l'intégrité de la compagnie et de la procédure retenue qui autorise le groupe Blackstone-Unigesco à faire indirectement ce que la loi ne permet pas de faire directement», écrit la Caisse dans son communiqué.

Non seulement la Caisse n'a pas envisagé de s'allier à Blackstone, a soutenu le porte-parole, mais elle n'a pas non plus l'intention d'investir dans Unigesco ou dans sa société-mère Univantage au cas où avorterait la transaction qui doit servir à renflouer Unigesco. On sait qu'Unigesco compte sur cette transaction, qui lui rapportera 246 millions\$ en liquidités, pour respecter des échéances de dettes au printemps totalisant 60 millions\$.

La position intransigeante de la Caisse «a été établie après consultation et avec l'appui unanime de son conseil d'administration», souligne-t-elle dans son communiqué.

Selon la Caisse, le risque financier qu'implique la transaction proposée par Blackstone-Unigesco est trop important et compromettrait la croissance et la capacité d'Univa de livrer concurrence à des entreprises moins endettées qu'elle. Mme Brochu a précisé que le ratio d'endettement d'Univa, si la transaction se réalise, passerait de 3,5 à 1 (1,3 milliards de dettes contre un capital de 375 millions\$) alors qu'il est de 1,1 à 1 (480 millions\$ de dettes contre un capital de 450 millions\$) à l'heure actuelle. Les ratios d'endettement de ses concurrents se situent à 0,64 à 1 pour Métro-Riche-lieu, 0,63 à 1 pour Loblaw et 0,04 à 1 pour Oshawa, a-t-elle cité en exemple.

PIERRE BORNAIS, c.r.
Adjoint au président
et secrétaireDANIEL DESGAGNÉ, ing.
Vice-président principal
planification
et communicationJUDE MARTINEAU, CA
Premier vice-président
administration et sinistres

Monsieur John Harbour, FCA, Président et chef de la direction de La Société de portefeuille du Groupe Desjardins, assurances générales, est heureux d'annoncer l'élargissement des fonctions de trois membres de son Comité de direction.

Me Pierre Bornais, c.r., qui s'est joint à l'entreprise en 1964, occupe le poste d'Adjoint au président et secrétaire depuis 1984. À ses responsabilités, s'ajouteront désormais celles liées au secteur vérification et fiscalité ainsi qu'au secteur des affaires corporatives.

Monsieur Daniel Desgagné, ing., est nommé au poste de Vice-président principal planification et communication. Monsieur Desgagné s'est joint à l'entreprise en 1984 à titre de Vice-président marketing. Depuis 1989, il occupait le poste de Vice-président communication et développement.

Monsieur Jude Martineau, CA, est nommé au poste de Premier vice-président administration et sinistres. En plus du secteur des sinistres qu'il dirigeait depuis 1989, Monsieur Martineau se voit également confier la responsabilité des secteurs finances et des ressources humaines.

La Société de portefeuille du Groupe Desjardins, assurances générales, est un chef de file sur le marché de l'assurance IARD au Québec. Elle regroupe deux filiales, les Assurances générales des caisses Desjardins qui se consacrent exclusivement à la vente directe de produits d'assurance automobile et habitation dans le réseau des caisses Desjardins, ainsi que La Sécurité, Compagnie d'assurances générale du Canada, dédiée entièrement à la vente de produits d'assurance de groupes.

LA SOCIÉTÉ DE PORTEFEUILLE
DU GROUPE DESJARDINS, ASSURANCES GÉNÉRALES

ROBIC

AGENTS DE BREVETS ET MARQUES
PROTECTION DES DROITS
DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE55, St-Jacques, Montréal, QC H2Y 3X2
Fax: (514) 845-7874 Tél.: (514) 98 R-O-B-I-C

La maîtrise des intangibles

Économisez jusqu'à 40\$ par année

Abaissez la température du thermostat de 20°C à 17°C
durant la nuit.

ÉCOKILO

333-KILO



É D I T O R I A L

La victoire pave la défaite

Lise Bissonnette

Il faut avoir des lunettes roses, l'imagination fertile, ou des intérêts dans la vente d'écrans de fumée pour appeler «victoire» le jugement que vient de rendre la Cour suprême dans l'affaire des écoles françaises du Manitoba. Sous des apparences aimables, le pire se confirme. Les droits scolaires de la minorité de langue française pourront rester théoriques, dans les autres provinces, jusqu'à ce que l'assimilation les rende inutilisables.

La Cour suprême n'a rien dit de nouveau, jeudi dernier. À l'intention du Manitoba, elle a tout simplement repris un jugement de 1990 qui reconnaissait aux francophones de l'Alberta le droit de gestion et de contrôle de leur système scolaire. Toutes les autres provinces avaient à l'époque compris que l'arrêt dit «Mahé» les touchait aussi, et venait de mettre hors la loi les interprétations étroites qu'elles faisaient de la Charte des droits de 1981. Les francophones avaient droit non seulement à l'enseignement en leur langue mais à la gestion autonome de leurs écoles. Au Manitoba toutefois, le gouvernement conservateur tergiversait encore en s'appuyant sur un jugement de sa Cour d'appel qui avait dit le contraire, peu avant celui de la Cour suprême pour l'Alberta. La plus haute cour a donc renversé, «avec égards» et comme elle le devait, les errements de ses collègues du Manitoba.

Ces effets de manche ne modifient strictement rien au chemin des écoliers manitobains. La Cour suprême prend certes un ton grondeur pour ordonner au gouvernement Filmon «d'offrir le système sans retard». Mais pas question de définir ce que serait un «retard». Trois mois, un an, cinq ans? À monsieur le premier ministre, ancien pourfendeur émérite de la francophonie, de décider du temps qu'il lui faudra pour se convertir. Et pas question non plus de lui offrir la moindre indication sur les ingrédients de base d'un «système» contrôlé par les francophones. D'un bout à l'autre du jugement, qui donne l'impression de n'avoir été rédigé que pour enfoncer le clou en nos têtes dures, la Cour suprême justifie sa «prudence», affirme que les gouvernements «devraient disposer du pouvoir discrétionnaire le plus vaste possible dans le choix des moyens institutionnels dont ils useront pour remplir leurs obligations» en vertu de la Charte, et ne cesse de rappeler qu'elle n'est surtout pas là pour donner la moindre piste législative aux contrevenants. On leur tape sur les doigts, c'est tout.

Voilà pourquoi l'arrêt Mahé, grande «victoire» aussi il y a trois ans, n'a encore eu aucun effet notable, pas plus en Alberta qu'ailleurs. L'arrêt de la semaine dernière ne sert qu'à le rappeler, en insistant cruellement. Débarrassées de toute menace d'intervention de la Cour suprême, les provinces peuvent continuer à finasser encore longtemps.

En Saskatchewan, par exemple, les vertueux néo-démocrates de M. Roy Romanow ont déposé un projet de loi l'an dernier, l'ont retiré à l'automne, et en ont annoncé un autre sous forme d'«intention» dans le discours du Trône de février. La semaine dernière, M. Romanow refusait d'aller de l'avant sans l'aide financière d'Ottawa, une condition tout à fait illégale à sa face même. Il sait bien qu'il vit dans le péché, qu'il ne respecte ni la Charte ni les injonctions de la Cour suprême, mais il est tout à fait libre, en pratique, de continuer à s'y enfoncer.

Au Manitoba, pendant que les avocats croisaient le fer devant la Cour suprême, le gouvernement Filmon a an-

noncé un projet de «conseil scolaire francophone» organisé de façon telle que les parents francophones seront tentés d'en refuser les services. C'est le tollé. Que dit la Cour suprême? Rien. Elle devait débattre de la loi scolaire actuelle, et non d'un projet, affirme le jugement. Et même ayant pris connaissance du projet, elle ne saurait le commenter puisque, encore une fois, elle veut laisser au législateur toute la discrétion du monde.

Si M. Filmon veut bien se donner la peine de décrypter les quelques considérations de principes que formule la Cour, il comprendra qu'il se trouve peut-être sur la mauvaise voie. Mais il comprendra aussi que les francophones de sa province, pour l'en faire dérailler, devront reprendre à zéro leur périple devant les tribunaux. Tester sa loi jusqu'à ce qu'elle meure, dans cinq ans ou plus.

L'absurde est possible et plausible. Un gouvernement de mauvaise foi, et la plupart le sont depuis l'adoption de la Charte il y a douze ans, pourrait ainsi présenter une mauvaise loi derrière l'autre, la Cour suprême l'invalidant chaque fois et le renvoyant à sa planche à dessin *ad infinitum*. Pas la moindre sanction à l'horizon. Dans ces conditions, il ne reste plus que l'argent pour acheter le progrès et c'est le miel que propose le gouvernement fédéral, en se hâtant lentement. La Secrétaire d'État, madame Landry, n'entend pas «forcer la main» de M. Filmon, jugement ou pas, mais continue à l'appâter. Elle a fait la même chose en Saskatchewan au début du mois, en douceur. Les élections approchent, ce n'est pas le temps de brusquer tout ce monde.

Pour obtenir le respect de la Charte, Ottawa devra l'acheter.

Belle Charte, dont le respect se monnaie en espèces sonnantes. Dans un article publié en 1983 et critiqué chez les optimistes à l'époque, le juriste et professeur Daniel Proulx prédisait ce cul-de-sac, si la Cour suprême ne se décidait pas à plus d'interventionnisme. À la différence des droits fondamentaux, où la Cour n'a à jouer qu'un rôle de censeur en invalidant les violations, les droits linguistiques exigent le concours actif des législatures pour avoir un sens. Il leur faut des véhicules que la Cour ne peut accorder sans la collaboration des gouvernements, c'est particulièrement évident dans le domaine scolaire. L'attentisme des plus hauts juges canadiens à l'égard des fautifs n'a pourtant rien d'obligatoire. Ils le choisissent. La Cour suprême des États-Unis pratique depuis le milieu du siècle une coercition active, et s'est maintes fois substituée aux législateurs coupables, notamment pour en finir avec la ségrégation raciale en milieu scolaire. Oserait-on lui en faire reproche aujourd'hui?

La légendaire prudence canadienne, chez les juges, et la mauvaise foi des autorités provinciales transforment la Charte de 1981 en tigre de papier. Des gouvernements comme celui de M. Filmon la bafouent ouvertement, et tout aussi ouvertement s'organisent pour continuer à la bafouer. Illégalité paisible. Dire que c'est le Québec qui passe pour un affreux violeur, alors qu'il utilise la clause «nonobstant» en toute légalité!

Deux poids, deux mesures, déplorent constamment les francophones des autres provinces. Ils n'ont jamais cessé d'avoir raison.

L E T T R E S

Entre voisins

Imaginez que vous avez un voisin qui vous donne 0,5 % de votre revenu (1 cent pour 200 dollars) pour l'aider à satisfaire ses besoins de base en nutrition, en santé et en éducation. Serait-il justifiable de couper 20 % de cette aide sous prétexte d'aider un nouveau voisin dans le besoin et de prendre la moitié de ce qui reste pour l'investir chez d'autres voisins afin que ce soit profitable pour vous? Il ne resterait plus qu'un quart de cent pour aider votre premier voisin. Cela paraît insensé, mais c'est ce que notre gouvernement songe à faire. Il veut prendre 20 % du budget de l'aide extérieure pour aider les anciens pays du Bloc communiste et prendre la moitié du reste (40 %) pour la promotion des exportations canadiennes vers le monde en développement.

Il est totalement insensé de puiser dans un budget, déjà restreint, qui assure une aide vitale à plusieurs pays pauvres sous prétexte d'en donner à d'autres pays, et de développer nos marchés d'exportation. Pourquoi ne pas utiliser plutôt une partie du budget militaire, maintenant que la Guerre froide est finie, pour aider les pays de l'Est?

André Payeur
Montréal, 23 février 1993

À contre-courant

M. Jacques Parizeau s'exclamait l'autre jour devant les jeunes péquistes: «La situation de la formation des jeunes est dramatique».

Elle l'est parce qu'il n'y a pas de volonté du gouvernement de vraiment réformer l'institution scolaire. Une vraie réforme passe par une centralisation de l'embauche et non par la dispersion qui se pratique actuellement dans les commissions scolaires. Ce qu'il faut, c'est la reconnaissance pour fin d'embauche de l'expérience nationale des candidats et non de l'ancienneté locale.

Actuellement, les candidats (nous parlons ici des précaires) qui quittent une commission scolaire n'ont pas d'autre choix que de reprendre à zéro leur positionnement pour l'obtention d'un poste.

Le modèle français par académies est peut-être une façon d'améliorer les choses. Pour près de 60 millions d'habitants, il y a 28 académies. Au Québec, pour 7 millions d'habitants, il y a environ 170 commissions scolaires.

N'y a-t-il pas gaspillage de fonds publics? Le chevauchement de ministères entre le fédéral et le provincial ne se retrouve-t-il pas à une autre échelle entre le ministère de l'Éducation et les commissions scolaires?

Réal Gingras
Outremont, 22 février 1993

Correct?

Certaines expressions à la mode nous en apprennent souvent plus sur ce qu'elles taisent que ce sur quoi elles prétendent porter. Ainsi en est-il de ce *Politically correct* dont l'usage tend à se généraliser, dans le temps même que se dilue sa signification. Nous avons eu droit, depuis quelque temps, à une extension sans précédent de son aire d'application, qui semble infinie: *Olympically correct* (Guy Deshaies), *Politically incorrect* (Nathalie Petrowski), *Political correctness* (Daniel Latouche). Le plus souvent, on rencontre l'expression qualifiant un substantif: tel film serait *politically correct*, tel racisme serait «l'antichambre du péché mortel version *politically correct*», «les Canadiens vivent déjà au pays du *politically correct*», selon Pierre Lemieux. De quoi s'agit-il à la fin?

Soit ce texte: «Le rapport [...] vient de mettre le doigt sur un mal que la vertu canadienne officielle veut ignorer...» (Lise Bissonnette). Grâce à ces trois mots clés: mal - vertu - officielle, remontons le courant. À notre avis, la rectitude militante se caractérise par une lutte à finir contre le «mal», d'où

qu'il vienne, certaine pour ce faire de reposer dans le «bien». Elle tient également sa légitimité d'une ou plusieurs vertus dont elle se pare et qu'une autorité prestigieuse, peu importe laquelle, vient confirmer. Forte d'une vérité partielle qu'elle prétend totale, elle cherche alors à faire sanctionner par le champ politique une position éthique.

L'ambition, sinon l'excès de vertu, caractérise le *politically correct*. Faudrait-il parler, et c'est ma suggestion, du «vertuisme»?

Denis Thibault
Gatineau, 28 janvier 1993

L'école anormale

Il est temps de mettre les points sur le «i». Les *baby-boomers* ont fait littéralement de leurs jeunes de pauvres délinquants. Les amènes personnes d'autrefois sont devenues une denrée rare.

Voici ce que je vis quotidiennement en tant qu'étudiant de cinquième secondaire. Premier bonjour amical: bonjour la tronche! Et pourquoi cela? Tout simplement parce que je m'intéresse à l'école et aux cours. Le jeune garçon normal d'il y a vingt ans est maintenant différent des autres, anormal.

Mais que faut-il faire pour être correct? Il faut se saouler toutes les fins de semaine, aller ensuite dans des clubs de danseuses nues avec des fausses cartes d'identité si faciles à obtenir. Enfin, on revient à la maison d'un(e) ami(e) où les parents sont absents et on finit la soirée avec une fille inconnue, question de se faire du plaisir!

Voilà que les bonnes mœurs d'autrefois ont disparu et que le plaisir passe avant tout est inacceptable. Il faut avoir toutes les expériences de la vie à seize ans pour être estimé. L'avenir qui nous attend n'est pas souhaitable et il est loin du meilleur des mondes...

Philippe Paré
Secondaire V
Verdun, février 1993



Tout moun pa moun

Je rentre d'Haïti, conquise et révoltée. Je rentre d'un pays en exil de sa démocratie, paisiblement acquise et chèrement payée: sept petits mois de respect de la volonté populaire contre cinq siècles de mépris.

Je rentre d'un ancien paradis terrestre, converti depuis trente-cinq ans en borborygme humain, écologique et politique par des dictatures successives.

Je rentre d'un pays où la devise en créole pourrait bien être *Tout moun pa moun*, littéralement «tout le monde n'est pas du monde».

Je rentre d'un enfer — que seul l'État du Vatican a officiellement reconnu — où les victimes de la répression depuis le coup d'État du 30 septembre 1991, se comptent par milliers.

Au minimum 5000 cas documentés de tortures en tous genres, et plus de 3000 cas d'assassinats barbares.

Une victime sur deux a moins de 25 ans, une sur trois est une femme.

Est-ce à dire que la répression est sélective? Pas vraiment. Au royaume de l'arbitraire et de l'impunité, on intimide pour un oui ou pour un non, tout le monde et son père.

La répression est violente et quotidienne, elle va des menaces, aux fouilles, aux viols — souvent collectifs, aux coups qui parfois donnent la mort. Mais elle est aussi insidieuse et lucrative, et s'articule autour du rançonnement de toute une population.

On paie pour passer à travers les multiples barrages policiers d'une localité à l'autre, on paie pour éviter d'être tabassé, pour cesser d'être battu, pour ne pas l'être une autre fois, pour éviter que sa fille ne soit violée, ou simplement pour rentrer chez soi après de longues heures de route, après de longues heures au marché d'où l'on rapporte quelques centimes, au mieux quelques gourdes, insuffisantes pour payer le minimum vital.



ARIANE
ÉMOND
♦ ♦ ♦

Le gouvernement militaire «de facto» comme on dit là-bas, au soir du coup d'État, s'est empressé de restaurer une horde «d'attachés» (civils armés) à la solde des différents commandants militaires et chefs de sections qui font la loi, aux sens propre et figuré.

En clair, une personne sur 100 en Haïti est membre des forces... de l'ordre.

Faut-il préciser que la population, en plus d'être démunie, est désarmée?

Les rançonneurs ce sont ces hommes-là, petits policiers locaux et leurs fiers-à-bras, originaires souvent des villages mêmes où ils «taxent» les gens, très souvent les femmes. Ce sont les mères, souvent chefs de familles monoparentales (une sur trois) qui doivent s'ingénier à vendre quelque chose afin de rassembler les pièces nécessaires à la survie de leur famille nombreuse.

Le chômage en Haïti frôle les 60%, mais une femme sur deux se bricole un revenu comme marchande ou domestique, la plupart du temps.

En créole, le mot «marchande» n'a pas de masculin. C'est dire. Ce sont les femmes qui sont responsables à 90 % du petit commerce intérieur du pays.

Ces milliers de *machann ti panie* voyageant à pied, en bus ou en bateau pendant d'interminables heures pour se rendre et revenir du marché où elles ont vendu, à rabais, quelques éléments de production vivrière ou quelques colifi-

chets, (*chiclets*, savon, tissus) achetés plus tôt aux *madan sara* auprès desquelles elles se seront déjà endettées. Bref, ces milliers de petites marchandes sont des cibles de choix pour les rançonneurs voraces.

Ce sont elles toujours qui ont péri par centaines dans le naufrage du *Neptune* qui faisait la navette entre Jérémie (au nord) et Port-au-Prince (au sud), seul traversier en service depuis des mois, rempli de bétail, de femmes et d'enfants. Ce sont elles aussi et leurs enfants qui prennent la mer par milliers sur des bateaux de fortune, souvent en ceintures jusqu'aux dents.

Depuis le coup d'État, la persécution des femmes et des jeunes s'est accrue outrancièrement selon les différents responsables d'organismes de droits humains, de groupes populaires et religieux que nous avons rencontrés au cours de notre mission d'observation.

Pourquoi? Parce que pour le pouvoir en place, il faut briser la force de mobilisation nouvelle des femmes et des jeunes qui depuis 1986 se sont largement engagés dans la conquête d'un espace démocratique qui a porté Aristide au pouvoir.

Et si les femmes et les jeunes ont tant accordé leur confiance et leur vote à ce prête devenu homme d'État, c'est bien sûr qu'il s'est beaucoup occupé des jeunes de la rue, mais aussi parce que pour la première fois de l'histoire politique de ce pays, un homme faisait campagne pour la démocratie en prônant le respect des femmes, expliquant que l'objectif démocratique allait de pair avec la reconnaissance de leur courage et de leur dignité.

Dans ce pays où tout observateur peut constater de visu que *tout moun pa moun*, les femmes et les jeunes n'attendent pas le retour d'un messie comme on veut nous le faire croire.

Elles attendent notre solidarité et toutes les pressions dont nous sommes capables pour forcer le retour à la démocratie pour laquelle elles ont voté, corps et âme.

À P R O P O S

... des coûts amoureux

Plusieurs ne voient presque plus leur conjoint-e, puisqu'ils ont adopté des horaires de travail différents afin de se relayer pour garder les enfants.

Le manque de temps et d'intimité des couples semble être un problème général.

Plusieurs en arrivent même à planifier le moment des rapports sexuels et bon nombre avouent qu'ils ont une vie sexuelle limitée, sinon nulle...

Concilier l'emploi, la garde des enfants et le transport constitue souvent une source de stress et de conflits entre conjoints. Ainsi, des couples ont résolu les problèmes de garde en ayant des quarts de travail différents.

Or, vu les problèmes de transport, l'une doit réveiller

son conjoint pour qu'il la conduise au travail, et comme il se réveille difficilement, elle a toujours peur d'être en retard, alors que tout retard de plus de trois minutes est noté à son dossier.

D'après les témoignages entendus, ce sont souvent les frictions quotidiennes qui, ajoutées aux difficultés de communications et à la surcharge de travail égratignent, puis ternissent et finissent par abîmer les relations amoureuses jusqu'au point d'en fracturer ou d'en dissoudre plusieurs...

Tiré de *Concilier l'inconciliable* publié par le Centre pour l'étude des interactions santé-environnement (CINBIOSE), UQAM.

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910

Directrice LISE BISSONNETTE

Rédacteur en chef BERNARD DESCÔTEAUX

Directeur délégué à l'administration ANDRÉ LECLERC

Directeur de l'information BENOÎT AUBIN

Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU, ROCH CÔTÉ

Rédacteur en chef adjoint JEAN-ROBERT SANSAÇON

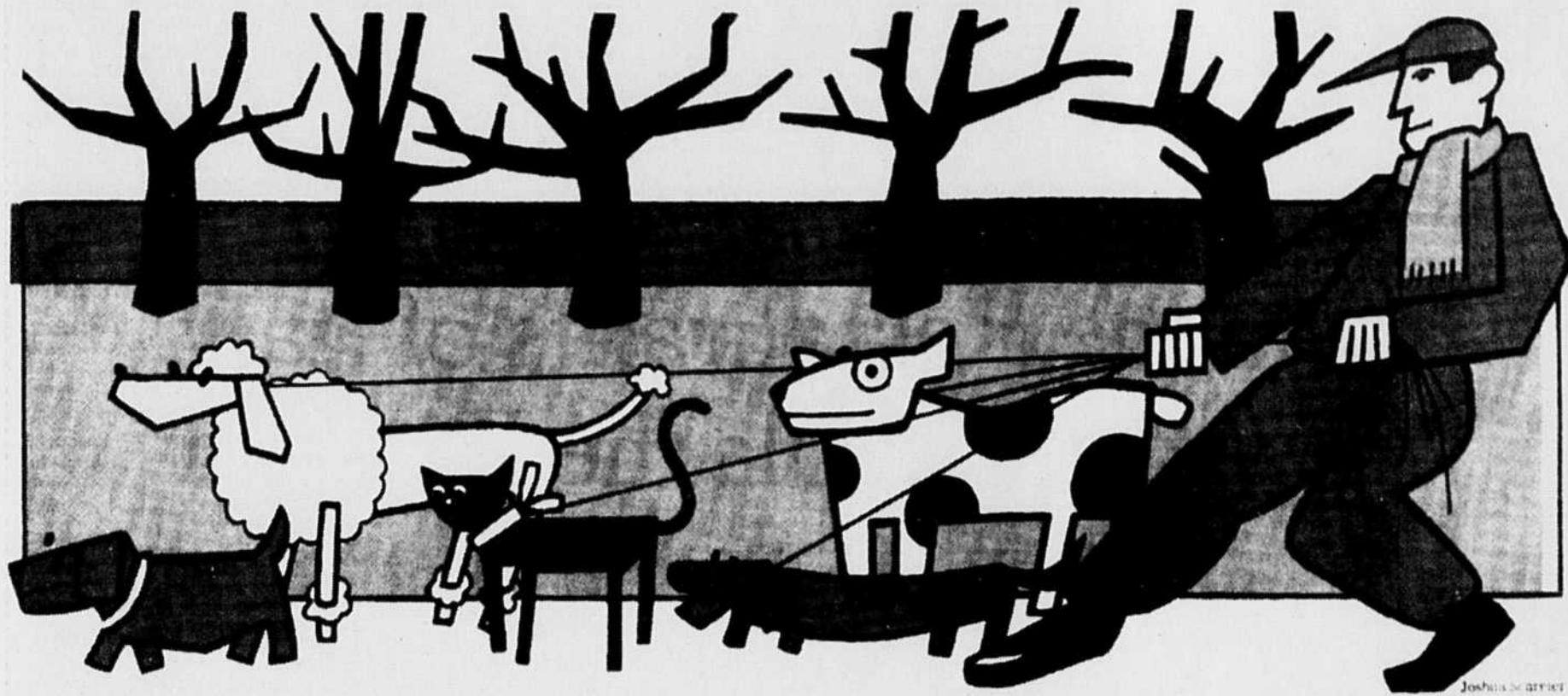
Directeur des publications spéciales GUY DESHAIES

F A I S C E Q U E D O I S

IDÉES

Auto-bungalow-dodo

Les choix politiques en faveur du projet de société-banlieue risquent de provoquer des situations explosives



JEAN-PIERRE WILSEY
Militant au Comité logement
P.O.P.I.R., quartier Saint-Henri

L'étalement urbain a été et demeure toujours une tendance lourde tant dans le secteur résidentiel que dans celui de l'emploi: en terme de population, la part de la ville de Montréal dans la grande région métropolitaine est passée de 75,4% en 1951 à 32,5% en 1991. Quant à elle, la banlieue hors de la Communauté urbaine de Montréal (CUM), passait de 5,4% à 43,2% pour la même période.

Selon plusieurs analystes, l'âge d'or de l'étalement urbain devrait connaître encore de belles années, à moins qu'il y ait un virage majeur des principaux acteurs concernés et au premier chef des gouvernements provincial et fédéral.

De toutes les raisons invoquées pour expliquer le développement des banlieues, non seulement au Québec mais partout en Amérique du Nord, il en existe une qui est trop souvent occultée: depuis près de 50 ans, la banlieue représente une des pierres d'assise essentielles à tout développement capitaliste d'un territoire comme le nôtre.

S'attaquer à l'étalement urbain et à l'une de ses principales composantes, la banlieue, c'est se confronter à un véritable projet de société amorcé il y a maintenant près d'un demi-siècle.

Ce projet de société a été rendu possible grâce à la conjonction d'au moins quatre éléments.

- Un mythe-fondateur: créer la «cam-

pagne en ville»

- Le développement d'une classe moyenne
- Un territoire offrant un haut potentiel de développement (terres agricoles, boisés, etc.)
- De gros investissements publics

Pour bien illustrer l'expression de ce mythe-fondateur voici un extrait d'un document promotionnel produit, récemment, par le Service des communications de la Ville de Boucherville: «La construction du pont L.-H. Lafontaine à la fin des années 60 a signifié le premier boom du développement résidentiel à Boucherville.

Dès cette époque, le développement s'est vu imposer des normes strictes au niveau de la densité de l'habitation, de la qualité des espaces verts et de la qualité architecturale des maisons, afin de respecter cette qualité de ville verte, que l'on retrouve aujourd'hui. C'est ainsi que l'on a su créer des quartiers qui respirent bien, au milieu des arbres et des espaces verts.»

Nous retrouvons dans ce texte les deux principaux éléments du mythe: une faible densité d'habitation (le bungalow) et une abondance d'espaces verts. Ces deux éléments ont servi, depuis près de 50 ans, à alimenter toute la mythologie de la banlieue.

Il existe aussi une dimension importante qui traverse le mythe-fondateur: la modernité. Cette notion incarne, pour la classe moyenne, une certaine forme d'ascension sociale et représente une façon de se démarquer de la pauvreté urbaine. Selon cette vision, les pauvres demeurent dans

un milieu urbain très dense, résident dans des taudis et vivent dans un environnement «pollué».

Ce mythe-fondateur est très ancré dans notre culture nord-américaine et il doit le demeurer pour tous ces développeurs immobiliers, ces notables d'hôtels de ville, bref tous ces capitalistes petits et gros qui ont des intérêts financiers à protéger et des capitaux à faire fructifier. Dans ce contexte, peu importe les coûts de plus en plus exorbitants et les impacts écologiques de ce projet de société.

La constitution d'une classe moyenne relativement importante, après la Seconde Guerre mondiale, a été essentielle dans l'élaboration du projet de société-banlieue.

Sans elle, le mythe-fondateur serait demeuré une utopie. Il s'agit d'une classe suffisamment riche pour pouvoir «consommer» de la banlieue: acheter une maison, une ou deux autos, faire ses achats dans les centres commerciaux, etc. C'est donc un groupe social qui consomme à «haute intensité», et qui s'endette!

Dans une perspective où ils devraient assumer une plus grande contribution financière due aux conséquences de l'étalement urbain, il serait curieux de voir quelles seraient leurs réactions.

L'étalement urbain a toujours été un grand consommateur d'espace et cela pour le plus grand plaisir des spéculateurs financiers. Pour ces derniers, il s'agit de rentabiliser au maximum toutes les parcelles de terrains et de terres disponibles pour les intégrer dans le projet de société-ban-

lieue. Les principales victimes de cette convoitise sont les terres agricoles. Pour leur malheur, ces terres, qui avaient fait l'objet d'une certaine mesure de préservation en 1978, ont aujourd'hui l'objet d'attaques répétées.

Les interventions étatiques et municipales ont aussi été déterminantes pour le projet de société-banlieue. En plus du zonage agricole, pensons à la construction et à l'entretien des autoroutes, aux politiques d'accès à la propriété, au zonage sur les densités, à la construction des infrastructures, etc.

Somme toute, une série d'interventions publiques qui ont balisé et encouragé ce projet de société. Nous commençons à peine à saisir l'ampleur des coûts qui furent engagés et leurs conséquences majeures sur les finances publiques.

Pendant que les banlieues bénéficiaient des largesses des deux principaux paliers de gouvernement, une ville comme Montréal était confrontée à un tel vieillissement de ses infrastructures qu'il faudrait investir près de 2 milliards \$ d'ici 10 ans pour les réhabiliter.

Les choix politiques et financiers de Québec et Ottawa en faveur du projet de société-banlieue risquent de provoquer, au cours des prochaines années, des situations explosives.

Cette polarisation de plus en plus exacerbée, entre les banlieues de plus en plus coûteuses en termes économique et écologique et une ville comme Montréal qui voit sa population s'appauvrir de jour en jour, risque d'entraîner des tensions sociales aux conséquences encore inconnues.

Des choix devront être faits. Mais, pour l'instant, les interventions publiques favorisent et encouragent toujours les lois du marché inscrites dans le projet de société-banlieue.

«L'allophonie» ou les minorités audibles

La revue de presse de la «gaffe» de Parizeau révèle une crise profonde

HENRI L. COMTE

Consultant en communication, président de
MEDIANOR, agence spécialisée
en analyse et transcription des médias

L'examen des articles de presse sur «Parizeau et les communautés culturelles» entre le 24 janvier et le 12 février 1993, est révélateur d'une crise identitaire profonde. C'est *La Presse* qui a produit la couverture la plus abondante, suivie du *DEVOIR*, de la *Gazette* et du *Journal de Montréal*. Soit 86 pages de format 8,5 sur 11

pouces, au total, sur 20 jours. Les journaux — éditorialistes, commentateurs — ont été unanimes à condamner les propos de Jacques Parizeau. Ainsi, les leaders des communautés culturelles ont réussi à braquer la presse montréalaise contre Jacques Parizeau, et les autres ténors du PQ. Cette presse s'est largement dissociée de leurs propos à contenu potentiellement xénophobe. Cette unanimité était évocatrice de la fronde contre John Turner, en 1984. La presse avait retiré tout appui au candidat au poste de premier ministre du Canada. Elle a fait élire Mulroney.

Les leaders des communautés culturelles ne pourront peut-être pas contribuer sensiblement à l'élection du PQ. Sur ce point, Parizeau a peut-être raison. Par contre, les communautés pourraient faire dérailler le projet électoraliste du PQ, en faisant la démonstration que le parti de Parizeau a une vision nationaliste mono-ethnique, d'où elles sont exclues.

Les commentateurs, tout autant que les politiciens, ne savent plus comment appeler les immigrants, ne savent plus ce qu'est un Québécois. Cela va de la désinformation (Jean-Marc Léger: les immigrants ne sont pas des minorités au Québec), à l'impuissance (Pierre Bourgault: «des anglophones dont plusieurs sont aussi des Québécois de souche» — mais dans la confusion savamment entretenue, je ne sais plus comment appeler qui), en passant par l'ensemble des chroniqueurs et éditorialistes qui ne s'y retrouvent pas aisément.

Une recension des articles permettra d'identifier les expressions suivantes pour désigner les citoyens québécois d'origine étrangère: «Ceux qui ne sont pas de souche» (Bernard Landry); «Francophones de fraîche date» (Marcel Adam); «Québécois de nouvelle souche»; «Les communautés linguistiques»; «Minorités non francophones» (Lysiane Gagnon); «Neo-immigrant» (Abdelhamid Gmat); «Québécois issus des communautés culturelles» (Fatima Houda-Pépin); «Ces gens-là» (Jacques Parizeau).

Comme l'a fait remarquer Jean-V. Dufresne, du *Journal de Montréal*, «il suffit d'être un tronc d'arbre pour faire pousser une forêt» et «au diable les branches et les feuilles, les bonnes vieilles souches suffisent». *The Gazette* parlera même de *souchehood* (Ed Bantey). Ainsi, dans les médias on parle allégrement de: «Québécois francophones de vieille souche»; «Francophones de vieille souche»; «Québécois de souche française»; «Québécois de souche»; «Québécois francophone de souche»; «Québécois d'ancienne souche» et «l'ensemble des Québécois francophones». Cette dernière expression inclut-elle les Québécois d'origine ou d'ascendance haïtienne, qui parlent le français à l'école, mais le créole à la maison? Pas facile de s'y retrouver.

Cette difficulté de se définir au plan littéraire explique la carence identitaire des Québécois. D'ailleurs, un observateur étranger qui se fierait aux articles de presse pour se faire une idée du Québec, aurait nettement l'impression qu'il se parle trois langues officielles ici, le français, l'anglais et l'«allophonie». Un Québécois né de parents québécois d'origine iranienne qui parlerait plus d'une langue, mais qui communique en français au dépanneur, au cinéma, à l'école et au travail, est-il francophone ou allophone? On parlait de «minorités visibles», il y a quelques années, avons-nous inventé la catégorie «allophonie» pour savamment parquer dans des ghettos les «minorités audibles», c'est-à-dire tous ceux qui ne peuvent revendiquer un des neuf accents du terroir provincial? De la Laurentie?

En attendant l'avènement d'un nouveau parti politique, après les prochaines élections provinciales, ou la refonte du Parti québécois, après le départ de son leader actuel, le PQ demeure un parti ethnique, dans son esprit si ce n'est pas dans la lettre. Les Parizeau, Landry, Brassard et consorts l'ont démontré au cours des 20 jours qui ont suivi la déclaration du 23 janvier.

Dans une dizaine d'années, le Québec comptera plus d'un quart de million de nouveaux arrivants, de citoyens d'origine étrangère de plus. Les leaders des communautés culturelles deviendront les nouveaux porte-parole d'une fraction de plus en plus importante de la société québécoise et de leurs enfants. Jusqu'à présent, les membres des communautés culturelles sont absents, de façon significative, des principaux lieux d'intervention politique, économique, institutionnelle, etc.; ils sont marginalisés. Les leaders des communautés pourront profiter de cette marginalisation pour se regrouper et faire pression sur la classe dominante.

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

LA RÉDACTION Journalistes: à l'information générale et métropolitaine: Claude Beauregard, Sylvain Blanchard, Paul Cauchon, Pierre Cayouette, Jean Chartier, Louis-Gilles Francoeur, Louis-Guy L'Heureux, Caroline Monpéti, Bernard Morier, Isabelle Paré, Laurent Soumis, Guy Taillefer, Danny Veaz, Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographes); à l'information culturelle: Michel Bélar (responsable), Roland-Yves Carignan, Paul Des Rivières, Marie Laurier, Robert Lévesque, Odile Tremblay (Le Plaisir des livres); à l'information économique: Gérard Bérubé (responsable), Robert Dutrisac, Catherine Leconte, Jean-Pierre Legault, Serge Truffaut, Claude Turcotte; à l'information internationale: François Brousseau (éditorialiste et responsable), Jocelyn Coulon, Sylviane Tramière, Clément Trudel; à l'information politique: Josée Boileau, Jean Dion, Pierre O'Neill, Gilles Lesage (correspondant parlementaire et éditorialiste à Québec), Michel Venne (correspondant parlementaire à Québec), Chantal Hébert (correspondante parlementaire à Ottawa); Serge Chapleau (caricaturiste); à l'information sportive: Yves d'Avignon; Suzanne Marchand (adjointe à la direction), Marie-Josée Hudon, Jean Sébastien (commissaire), Danielle Cantara, Christiane Vaillant (claviers), Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction), Isabelle Baril (secrétaire à la direction), LA DOCUMENTATION Gilles Paré (directeur), Manon Scott, Sylvie Scott, Serge Laplante (Québec), Rachel Rochefort (Ottawa), LA PUBLICATION Lucie Fournelle (directrice), Jacqueline Avri, Brigitte Cloutier, Francine Gingras, Johanne Guibéau, Lucie Lacroix, Christiane Legault, Lise-Major (publicitaires), Marie-France Turgeon, Micheline Turgeon (maquettistes), Gloria Taiton (secrétaire), L'ADMINISTRATION Nicole Carmel (coordinatrice des services comptables), Florine Cormier, Céline Furoy, Jean-Guy Lacas, Marie-France Légaré, Raymond Matte, Nathalie Perrier, Danielle Ponton, Danielle Ross, Linda Thériault (adjointe à l'administration), Raymond Guay (responsable du financement privé), LE MARKETING ET SERVICE À LA CLIENTÈLE Christiane Benjamin (directrice), Monique Corbeil (adjointe), Nathalie Thabet (responsable du marché institutionnel), Monique L'Heureux, Lise Lachapelle, Olivier Zaida, Rachelle Leclerc-Venne, Jean-Marc Ste-Marie (superviseur aux promotions des abonnements), Louise Paquette, LA PRODUCTION Robert McDougall (directeur des systèmes informatiques et de la production), Johanne Brunet, Lynda Di Cesare, Richard DesCorbiers, Michael Schneider, Louis Simoneau, LES ANNONCES CLASSÉES ET LES AVIS PUBLICS Yves Williams (superviseur), Manon Blanchette, Serge César, Dominique Charbonnier, Marlene Côté, Pierre Cotton, Josée Lapointe, Sylvie Laporte, Françoise Morvan, Pierrette Rousseau, Micheline Ruelland, Désirée, Szeussany, Marc Vigneault.

Des centres à tout faire

Le ministre Côté ne semble pas conscient de l'impact de la campagne de vaccination contre la méningite sur les services réguliers des CLSC

JACQUES FOURNIER

Employé dans un CLSC

L'opération vaccination contre la méningite vient de se terminer dans les CLSC. Pour donner une idée de l'ampleur de l'affaire, disons que certains CLSC ont administré autant de vaccins en cinq semaines qu'ils en donnent habituellement en six ans! Pour y arriver, les CLSC ont dû réaffecter toutes leurs infirmières travaillant habituellement dans les écoles.

A plusieurs endroits, les cours prénataux et les visites postnatales ont été annulés et même certains services aux personnes âgées à domicile ont été supprimés. Car le ministère n'a pas accordé de budgets supplémentaires aux CLSC pour réaliser ce mandat urgent.

Quel a été l'impact de cette opération sur les services rendus habituellement à la population? Quel a été l'impact sur l'organisation des CLSC?

Dans *La Presse* du 17 décembre, on pouvait lire: «Dans certains CLSC, on demande même au personnel de faire un peu de bénévolat pour mener à bien cette mission. Au ministère, on considère aussi cette avenue comme normale puisque les circonstances l'exigent, fait-on valoir. «Voilà une belle occasion de faire la preuve que les CLSC peuvent faire face à la musique», a déclaré laconiquement un porte-parole du ministre Marc-Yvan Côté.»

Le bénévolat

Le représentant du ministère, qui plaide en faveur du bénévolat, fait-il lui-même beaucoup d'heures de bénévolat dans son travail? A-t-il compté ses heures bénévoles l'an dernier?

Le MSSS, qui exige toujours moult détails de la part des groupes communautaires sur leurs heures de bénévolat, donne-t-il l'exemple et tient-il un registre des heures de bénévolat de ses hauts fonctionnaires? Si oui, on veut le voir!

Il faut dire qu'il existe des sommets salariaux qui doivent être compensés par un peu de bénévolat, décence oblige. A ce tarif-là... Par contre, le syndiqué ordinaire, dont le pouvoir d'achat est pratiquement gelé depuis dix ans, ne se sent guère motivé à faire des «heures sup» non rémunérées. Depuis qu'Yvon Deschamps lui a raconté qu'il tondait le gazon de son boss gratuitement le samedi, il se dit qu'il ne faut pas pousser le masochisme trop loin.

Le ministère rétorque: c'est une situation de crise ex-



PHOTO JACQUES GRENIER

ceptionnelle et tout le monde doit faire sa part. Mais, à ce qu'on sache, durant la crise d'Oka, le gouvernement n'a pas demandé aux policiers de la Sûreté du Québec de faire des heures supplémentaires gratuitement.

Les soldats de l'armée canadienne n'étaient pas là bénévolement durant la même crise.

Évidemment, les infirmières ne sont armées que de seringues, elles.

Dans cette opération, on a l'impression que le ministère considère que les CLSC abritent des réparateurs Maytag qui se tournent les pouces et qui sont contents que l'on recoure enfin à leurs services. Le ministère ne semble guère conscient de l'impact de la campagne de vaccination contre la méningite sur les services réguliers des CLSC, en particulier sur les programmes préventifs dans les écoles.

Tout de passe comme si, tout à coup, il devenait moins important de faire de la prévention contre les maladies transmissibles sexuellement, les drogues, etc. Non, des réparateurs Maytag, ça n'existe tout simplement pas dans les CLSC!

Et pour faire bonne mesure, le ministère ajoute un autre mandat: il confie aux CLSC, entre autres, la responsabilité d'authentifier les photos sur les cartes d'assurance-maladie, sans leur donner le personnel supplémentaire requis. Oui, les CLSC ont le dos large!

Les CLSC se fendent en quatre pour donner de bons services à la population. Ils appuient la réforme du système de santé et de services sociaux mais le ministère ne leur renvoie pas souvent l'ascenseur.

Au fond, ce qui est le plus horripilant dans la déclaration du porte-parole ministériel, ce n'est pas que le ministère incite le personnel des CLSC à faire du bénévolat: les employés de CLSC ont, en général, un profil qui les incite à en faire beaucoup, auprès de qui ils veulent et quand ils le veulent (c'est la caractéristique du bénévolat).

Le personnel des CLSC stimule également beaucoup le bénévolat; d'ailleurs, de nombreux bénévoles ont aidé les CLSC dans l'opération méningite. Ce qui est le plus choquant, c'est la désinvolture avec laquelle le ministère traite les CLSC.

Nous ne sommes plus au moyen âge, corvéables à souhait. Selon les textes ministériels, nous sommes des partenaires!

Le ministre Côté est d'ailleurs un fervent partisan du partenariat: parlez-en aux groupes qui s'opposent au démenagement de l'Hôtel-Dieu de Montréal...

Certains CLSC

ont administré
autant de
vaccins en cinq
semaines qu'ils
en donnent
habituellement
en six ans!

LE DEVOIR

ACTUALITÉS

AVIATION *Nationair réplique à Air Transat*

SUITE DE LA PAGE 1

sensibles étant le retrait du réseau Gemini et la bénédiction de l'Office national des transports.

«Nous poursuivons les discussions et les rencontres auprès de nos fournisseurs et créanciers, insiste Béatrice Pepper. Les pourparlers sont parfois animés, mais le dossier évolue toujours dans la bonne voie.» La porte-parole de Canadien parle donc de rumeurs non fondées.

L'existence de ce projet de retour à une certaine forme de réglementation, qui s'inspirerait des recommandations formulées par la Commission d'examen de la Loi des transports nationaux, a été soulevée par Philippe Sureau, vice-président exécutif d'Air Transat, lors d'une conférence de presse au cours de laquelle le spécialiste en vols nolisés, le quatrième plus gros transporteur au pays, a accru ses pressions sur le ministre pour qu'il ne cède pas à la tentation de venir en aide à Nationair. «Nationair mène une guerre de prix depuis plusieurs années sur toutes les destinations. Aujourd'hui, on constate que la compagnie ne peut plus joindre les deux bouts. Le gouvernement, appelé à la rescousse pour aider le délinquant, ne doit pas subventionner directement ou indirectement cette guerre de prix», a résumé François Legault, président d'Air Transat.

«A ma connaissance, aucun texte de loi en ce sens aurait été élaboré, a renchéri Patrice Miron, attaché de presse du ministre Corbeil. Toutefois, le ministre examine de très près la possibilité d'intervenir en ciblant son action sur le principal problème de l'industrie: la surcapacité.» Jean Corbeil aurait laissé sous-entendre aux transporteurs qu'il allait les réunir autour d'une même table afin d'orchestrer les éléments de solution. «Il y a, selon les évaluations, 20% de surcapacité dans l'industrie, ce qui représente 40 appareils en trop. Je ne saurais dire de quelle façon la solution au problème sera répartie entre les transporteurs», a ajouté François Legault.

Air Transat espère que le gouvernement fédéral guidera sa décision relative à la demande d'aide de Nationair en fonction du principe d'équité. Le transporteur a conservé un sentiment négatif de sa rencontre avec le ministre des Transports. Surtout, le message n'a pas passé. «Nationair a réglé rapidement un conflit avec ses agents de bord, qui perdurait depuis plus de 15 mois. Puis, il s'est retiré du corridor Montréal-Toronto. La suite: une aide gouvernementale?» s'est demandé François Legault.

À la veille d'une décision ministérielle cruciale pour la survie de son principal concurrent, Air Transat a monté d'un cran la pression qu'il exerce sur le ministre. «Le transport traverse une crise aiguë, qui place le ministre devant des choix difficiles. Nous voulons que ces décisions soient prises hors de toute pression et de tout chantage», a déclaré Philippe Sureau. Se défendant de vouloir exercer des pressions à son tour, Air Transat a parlé d'éducation, de «compréhension», en venant rectifier certaines faussetés soi-disant véhiculées par Nationair.

L'une d'elles, la perte des quelque 1300 emplois advenant une disparition de Nationair. «Air Transat se propose pour reprendre l'essentiel des activités de Nationair. Notre transporteur, ainsi que les autres intervenants du secteur, sont en mesure d'assurer le transport des passagers et de maintenir une saine compétition dans le domaine des vols nolisés.» A cet effet, Air Transat pourrait, à lui seul, reprendre environ 800 employés de Nationair, prétend-il.

Autre prétendue fausseté: la part de 53% de l'activité de l'aéroport de Mirabel retenue par Nationair. «Nos chiffres parlent, plutôt, de 24% du total des passagers, une part qui serait presque complètement reprise par les nouvelles activités d'Air Transat.»

Nationair a répliqué à cette charge en accusant Air Transat «de se livrer à des suggestions farfelues» sur son avenir. «Depuis quelques mois, les dirigeants d'Air Transat se sont livrés à une campagne de dénigrement contre Nationair dans le but ultime d'éliminer un concurrent gênant. Nos avocats étudient d'ailleurs un certain nombre de recours en diffamation», a rétorqué Daniel-Yves Durand, vice-président, Communications de Nationair, par la voie d'un communiqué.

Selon Patrice Miron, le ministre Corbeil ne se laissera pas influencé par toutes ces tractations. Air Transat «n'avance rien de nouveau, lance-t-il. Le ministre a pris bonne note de leurs représentations et rendra une décision avec un objectif d'équité pour tous.» Dans cet ordre d'idées, l'emploi et le poids de Nationair sur l'activité de l'aéroport de Mirabel sont deux éléments importants, certes, mais qui s'inscrivent à l'intérieur d'une série de paramètres. «Est-ce qu'une intervention du gouvernement permettrait d'assurer la survie à long terme du transporteur? Un tel geste serait-il un coup d'épée dans l'eau? Ce sont des questions auxquelles il faut répondre, soupees.»

Mais l'attaché de presse du ministre insiste. L'intention du gouvernement est de laisser les forces du marché s'appliquer. «Le cas de Canadien s'inscrivait dans un contexte différent. La disparition de ce transporteur aurait impliqué beaucoup d'emplois et menaçait l'état de la concurrence dans l'industrie. Nationair évolue dans une industrie différente, le vol nolisé. Ne perdons pas de vue la perspective. L'aide gouvernementale à Canadien ne constituait qu'un support temporaire devant doter le transporteur de la marge de manœuvre nécessaire à l'examen d'autres options devant assurer sa survie.»

C'est sur cette toile de fond, teintée d'anarchie, que le ministre des Transports a déposé hier à la Chambre des communes le rapport final de la Commission d'examen de la Loi sur les transports nationaux. Le rapport de quelque 310 pages, qui vise à poser les jalons d'une industrie du transport viable à long terme, endosse la réforme réglementaire entreprise par Ottawa en 1987, «même si elle a effectivement soumis les transporteurs canadiens à de graves pressions concurrentielles».

La Commission formule plus de 50 recommandations «proposant des ajustements à la législation et à la politique en vue d'éliminer les freins qui subsistent encore à la création d'un secteur des transports compétitif à l'échelle mondiale».

La Commission propose, notamment, qu'advenant l'émergence d'un monopole canadien dans l'aviation civile, les compagnies étrangères puissent être autorisées à desservir le marché intérieur. Il suggère également d'abaisser de 75 à 51% les exigences minimales de contrôle canadien sur les transporteurs.

Dans le secteur ferroviaire, la privatisation du Canadien National est recommandée, et la mise en commun de voies entre le CN et le CP devrait être encouragée (la Commission ne va pas jusqu'à recommander la fusion entre les deux entreprises).

Le rapport de la Commission d'examen, combiné avec celui de la Commission royale sur le transport des voyageurs au Canada, seront examinés par un groupe de travail de Transport Canada avant qu'un plan de mise en oeuvre soit élaboré.

crise actuelle», a dit François Mitterrand qui a réaffirmé que Paris voulait un accord «global» et non pas seulement sur l'agriculture.

Mais le président américain, visiblement désireux de rassurer son visiteur, a effectué ce qui ressemble fort à une marche arrière concernant la polémique sur Airbus, qu'il avait lui-même déclenchée par ses attaques répétées contre le consortium européen, accusé de bénéficier d'une aide publique excessive de la part des pays européens.

«Mes remarques ont pu être mal comprises et c'est peut-être ma faute», a-t-il dit, expliquant que c'était le «droit» des Européens d'essayer de «pénétrer» le marché de l'aéronautique.

«Je soutiens fermement» l'accord sur Airbus signé l'an dernier par les Etats-Unis et la CEE, a-t-il dit. Je ne veux pas l'abroger. Je veux qu'il soit appliqué», a-t-il ajouté.

Il a aussi réaffirmé avec force qu'il était «fermement engagé» à obtenir une conclusion «positive» de l'Uruguay Round, les négociations commerciales dans le cadre du GATT, tout en rappelant cependant que tous les pays devaient conserver «un mécanisme quelconque» pour se «protéger».

SAGES-FEMMES *Les médecins en désaccord*

SUITE DE LA PAGE 1

enfants ne serait pas garantie.

Les projets-pilotes doivent avoir lieu soit à l'hôpital soit dans une chambre de naissances associée à un CLSC. Une loi légalisant la pratique des sages-femmes s'en tiendrait à ces restrictions.

Pour M. Côté, qui a l'impression d'avoir «perdu son temps» en compromis et en palabres depuis deux ans et demi à cause des médecins, il n'est «pas question de reculer. Il va y avoir pratique des sages-femmes au Québec».

Il ajoute que les projets-pilotes vont se réaliser «dans le cadre de la loi 4 adoptée et discutée à maintes reprises avec le corps médical». Les médecins voudraient que la loi soit amendée pour satisfaire à certaines exigences. M. Côté affirme que ces exigences étaient sur la table dès le début, en 1989, quand les médecins ont accepté, mais à reculons, le principe des projets-pilotes.

Le porte-parole du Parti québécois M. Rémy Trudel, appelle lui aussi les médecins à la raison. «En refusant toute collaboration, le corps médical pousse le gouvernement dans ses derniers retranchements et appelle à des mesures plus draconiennes qui ne sont pas, à l'origine, nécessairement souhaitées», dit-il.

Le ministre affirme que sa préférence va toujours pour la mise en oeuvre des huit projets-pilotes initialement prévus. C'est une voie plus «raisonnable», convient-il. Mais il en a assez de se buter à l'intransigeance médicale. Selon lui, les médecins n'ont «aucune raison fondamentale» pour refuser de collaborer.

Il souligne que leurs collègues ontariens sont beaucoup plus conciliants.

Il déplore que pour certains médecins, la naissance semble être perçue comme un acte médical plutôt que comme un acte naturel. Selon lui, si les femmes «en sont rendues là aujourd'hui (à désirer accoucher autrement), il y a un certain nombre de médecins qui doivent se poser la question: est-ce que les soins ont été à la hauteur des attentes?».

Les Fédérations de médecins ont toutefois réitéré hier leur opposition aux projets-pilotes actuels.

En conférence de presse hier, le Dr Robert Marier, porte-parole des fédérations, a affirmé que les médecins sont prêts à travailler avec les sages-femmes, mais à l'hôpital, pas dans des maisons de naissance comme le permettent les projets-pilotes.

«L'accouchement est certes un phénomène naturel, mais en obstétrique les situations peuvent se détériorer rapidement, a souligné le Dr Marier.

Même un transfert en salle d'opération, quelques pieds plus loin, peut devoir être fait en catastrophe. Accoucher à l'extérieur de l'hôpital, c'est prendre inutilement des risques. Car on ne peut jamais prédire qu'une grossesse ou un accouchement va se dérouler normalement.»

De plus, à l'hôpital, le travail de la sage-femme devrait être supervisé par le médecin-chef du département d'obstétrique, poursuivent les médecins.

«Le gouvernement a tous les pouvoirs pour aller de l'avant, et dans ce sens nous allons collaborer, a toutefois conclu le Dr Marier. Mais nous ne pouvons pas cautionner la loi 4. Si avoir des sages-femmes est un choix de société, faisons-le alors dans un contexte où les femmes ne prendront pas de risques inutiles.»

A ceux qui notent que tous les délais sont précisément dus à leur manque de collaboration, les médecins rétorquent plutôt avoir été exclus de la démarche qui a mené à la mise en place des projets-pilotes. Jamais, disent-ils, leurs craintes n'ont été prises en considération, ce qui se reflète dans la loi 4 qui accorde une grande marge de manœuvre médicale aux sages-femmes, plus considérable que dans les autres pays où la pratique est admise.

A la base, les fédérations de médecins restent opposées aux sages-femmes. «Il n'est ni opportun dans le contexte économique actuel, ni nécessaire du point de vue de la santé publique, d'instaurer la profession de sage-femme au Québec», dit le Dr Marier au nom de ses collègues.

L'ouverture manifestée semblait en fait surtout répondre à la volonté du ministre d'agir.

Tout au long de la conférence de presse, près d'une centaine de mères et d'enfants ont par ailleurs manifesté leur appui aux sages-femmes au rez-de-chaussée de la tour du Complexe Desjardins, où avait lieu la rencontre.

La porte-parole du regroupement d'usagères Naissance-Renaissance, Mme Jeanne Hubert, a également apostrophé les représentants des médecins, «six hommes avec des cravates», en leur demandant de «respecter le choix des femmes».

«Les sages-femmes en ont assez bavé depuis 15 ans. Ce sont les usagères qui veulent leur présence», a-t-elle lancé.

Les deux grandes associations de sages-femmes, qui ont reçu l'appui hier de la Fédération des infirmières et infirmières du Québec, se sont pour leur part réjouies de la prise de position publique du ministre Côté, mais elles attendent d'avoir plus de précisions quant à ses intentions avant de pavoiser.

FLEUVE *Les bactéries flottent en quantité*

SUITE DE LA PAGE 1

veulent récupérer les eaux du fleuve pour d'autres fins, comme la baignade ou les sports d'eau.

Québec et Environnement Canada jonglent présentement avec diverses hypothèses, dont celle de tuer massivement les bactéries avec des produits chimiques en ajoutant des procédés appropriés aux usines d'épuration construites depuis le lancement du Programme d'assainissement des eaux du Québec (PAEQ).

On trouve en tête de la liste des produits disponibles le chlore, un produit dont les chercheurs veulent diminuer l'usage en raison de son abondance et de sa longue vie dans l'environnement, sans parler des sous-produits souvent toxiques qui se forment à son contact avec la matière organique.

D'autres chercheurs ont proposé des solutions comme l'irradiation des eaux usées, un procédé potentiellement très efficace malgré les tempêtes que provoque sa simple évocation. Mais plus simplement, on pourrait équiper les usines actuelles de ce qu'on appelle un traitement tertiaire, soit l'étape qui permettrait d'amener ces procédés à leur efficacité optimale, généralement par procédé de biodégradation. Mais le coût d'une telle mesure serait fort élevé et nécessite d'importants bassins de sédimentation.

Le bilan du Centre Saint-Laurent d'Environnement Canada indique, d'autre part, que les principaux éléments physico-chimiques relevés dans les eaux brutes du fleuve sont plus inesthétiques que toxiques, le fer venant en tête de liste. Certes on trouve la collection complète des toxiques, mais ces derniers sont partout en deçà des concentrations dangereuses en raison, bien plus, de l'énorme pouvoir de dilution du fleuve que des efforts de dépollution réalisés jusqu'à présent.

Assez ironiquement, les hautes concentrations de coliformes fécaux relevés partout n'ont à peu près aucun impact sur la faune et la flore du Saint-Laurent alors qu'ils sont cause de maladies souvent graves pour les humains. Mais les «faibles» concentrations de métaux lourds et de contaminants, comme les BPC et les pesticides, sont particulièrement néfastes aux poissons et aux plantes.

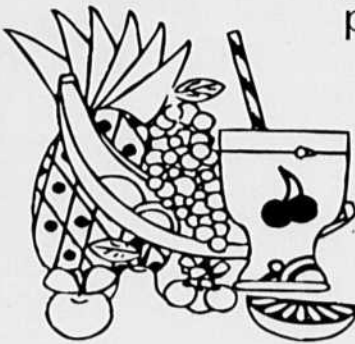
Le ministère de l'Environnement du Québec n'a, en effet, constaté aucun dépassement des «critères de qualité» pour les eaux brutes en ce qui a trait aux 79 micropolluants chimiques qu'il traque dans les cours d'eau.

Mais ces critères sont en général considérés comme des indices plutôt rassurants parce qu'ils donnent un instantané de la pollution, qui néglige ce qui dort au fond de l'eau, les synergies des produits entre eux et les effets cumulatifs.

Par contre, les chercheurs fédéraux ont identifié des dépassements des critères pour les eaux brutes venant des Grands Lacs et de l'Outaouais en ce qui a trait aux BPC. Les eaux des Grands Lacs, qui pénètrent au Québec, lessivent les abords de Massena, dans l'Etat de New York, où les alumineries et l'usine de General Motors sont à l'origine d'une énorme contamination aquatique aux BPC.

Si l'agriculture contribue de façon importante à ce bilan, qui laisse beaucoup de place à l'amélioration, les chercheurs n'ont relevé de concentrations de pesticides au-delà des critères, ni dans le fleuve, ni dans les tributaires. Les polluants sont cependant partout, surtout les pesticides, dont la présence a été signalée dans les embouchures des rivières qui traversent des milieux agricoles. L'apport de cette industrie n'est pas négligeable, non plus, sur les fortes concentrations de coliformes fécaux, relevées dans le fleuve.

Une saine alimentation
fait aussi partie de la
prévention



Fondation
québécoise
du cancer

Montréal (514) 527-2194 Québec (418) 681-9989 Estrie (819) 822-2125
1-800-363-0063

SERBES *Une «similitude de vues»*

SUITE DE LA PAGE 1

«Le seul accord que nous avons pris concernant la Bosnie, c'est que ce serait une erreur pour la France d'augmenter le nombre de ses soldats ou pour les Etats-Unis d'envoyer des troupes qui soient prises dans l'engrenage du conflit», a déclaré le président américain lors d'une conférence de presse à la Maison-Blanche avec le président de la République.

Dans ses remarques liminaires, M. Mitterrand avait souligné une «similitude de vues» sur les principaux sujets, tout en reconnaissant la persistance d'une «opposition de points de vue ou d'intérêt» sur certains points, «comme il est normal».

François Mitterrand et Bill Clinton n'ont pas caché leurs divergences, déjà connues, sur les questions de commerce international mais sont convenus qu'il fallait éviter une dérive protectionniste et trouver un accord pour favoriser la relance de l'économie mondiale.

Bill Clinton s'est dit déterminé à ce qu'un accord au GATT intervienne cette année. «Je ferai tout mon possible à cet égard», a-t-il dit.

«Mieux on aboutira, mieux et plus vite on sortira de la

ABONNEZ-VOUS

Economisez jusqu'à 26% sur les prix de vente en kiosque!

Choix d'abonnement *

	lun. au sam. (taxes incl.)	lun. au ven. (taxes incl.)	sam. seul. (taxes incl.)
13 semaines	☐ 55,76\$ (7,51\$)	☐ 42,18\$ (5,68\$)	☐ 18,78\$ (2,53\$)
26 semaines	☐ 103,66\$ (13,96\$)	☐ 79,74\$ (10,74\$)	☐ 36,05\$ (4,85\$)
52 semaines	☐ 196,45\$ (26,45\$)	☐ 147,23\$ (19,82\$)	☐ 66,45\$ (8,95\$)

Mode de paiement :

- ☐ Chèque ou mandat poste
☐ Mastercard ☐ Visa ☐ American Express

No de carte:

Expiration: Signature:

☐ Facturez-moi

* Les prix mentionnés sont valables pour les abonnements livrés à domicile à l'intérieur des limites de notre réseau de distribution.

Vos coordonnées:

Nom: _____

Adresse: _____ App.: _____

Ville: _____

Province: _____ Code postal: _____

Tél. (dom.) _____ Tél. (bur.) _____

Indications pour la livraison: _____

Retournez votre demande d'abonnement à l'adresse suivante:

LE DEVOIR

Service à la clientèle,
2050, rue de Bleury, 9e étage,
Montréal (Québec), H3A 3M9 ou par télécopieur au: (514) 985-3390

Pour de plus amples informations, communiquez avec notre Service à la clientèle aux numéros suivants:
Montréal et environs: (514) 985-3355, Extérieur de Montréal: 1 (800) 463-7559